



ÉCOLE D'ÉTÉ
SUR LA MIGRATION

TUNIS - CITÉ DES SCIENCES
14 - 19 SEPTEMBRE 2015



Synthèse des thématiques de la Première Ecole d'Été sur la Migration en Tunisie



International Organization for Migration (IOM)
Organisation internationale pour les migrations (OIM)
المنظمة الدولية للهجرة



INTES

Institut National du Travail et des Etudes Sociales

En collaboration avec:



Programme Financé par:



Fonds de l'OIM pour le développement
DEVELOPPER LES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE GESTION DES MIGRATIONS

Synthèse des thématiques de la Première Ecole d'Été sur la Migration en Tunisie

OIM Tunisie

Le Bureau de l'Organisation Internationale pour les Migrations - OIM a été établi en Tunisie en mars 2001, suite à l'adhésion de la République tunisienne à l'OIM en juin 1999 et à l'issue de la signature par les autorités tunisiennes et le Directeur général de l'OIM de l'Accord de Siège qui octroie à l'Organisation des privilèges et des immunités diplomatiques ainsi que d'un accord de coopération.

Le bureau de Tunis fut la première représentation de l'OIM dans le Maghreb. Les principaux partenaires de l'OIM sont le Ministère des Affaires sociales, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et le Ministère de la Santé. En outre, l'OIM Tunis fait partie de l'équipe pays des Nations Unies et collabore étroitement avec les agences des Nations Unies présentes sur le territoire ainsi qu'avec d'autres organismes internationaux.

L'OIM soutient également les efforts de la société civile tunisienne pour relever les défis liés à la migration dans le cadre d'un partenariat innovant, avec la participation active des communautés et des autorités locales.

Depuis son établissement, l'OIM Tunis met en œuvre divers programmes dans les secteurs du Co-développement, de la migration de travail, du Dialogue sur la migration, ainsi qu'en matière de protection des migrants et lutte contre la traite et ce, en étroite collaboration avec le gouvernement Tunisien.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS DE LA MIGRATION DANS LE CONTEXTE TUNISIEN

Dans le cadre du projet
« Education, formation et partage des connaissances sur la migration en Tunisie »

Organisation internationale pour les migrations (OIM)
6, Passage du Lac du Bourget - BP. 77 - Les Berges du Lac 1 -
1053 Tunis - TUNISIE
Tél. : (+216) 71 860 312 / 71 960 313 • Fax : (+216) 71 962 385
E-mail : IOMTunis@iom.int • Web : <http://tunisia.iom.int/>.

PREFACE

Les migrations en méditerranée en général et particulièrement en Afrique du Nord connaissent une mutation rapide dans leurs flux et dans leurs formes. Alors qu'ils sont largement sous-estimés et moins étudiés, les flux de migrants sont en train de croître à l'intérieur et à l'extérieur de la région. Une réflexion plus systématique et un renforcement de capacités des intervenants sur la thématique sont nécessaires afin de saisir la nature complexe et les implications des phénomènes migratoires.

Dans cette perspective, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) en Tunisie, en partenariat avec l'Institut National de l'Emploi et des Etudes Sociales (INTES) et avec le soutien financier du Fonds de Développement de l'OIM, a organisé la première Ecole d'Eté sur la migration. Sur le thème « Défis et opportunités de la migration dans le contexte Tunisien », cette première édition s'est tenue du 14 au 19 Septembre à la Cité des Sciences de Tunis et proposait des conférences et des ateliers abordant les diverses facettes de la migration: la protection, la collecte de données et les statistiques, la gouvernance de la migration et le rapport entre migration et développement.

Une première expérience, pilote en Tunisie, qui répond à un besoin réel de lecture approfondie et des échanges académiques sur les thématiques concernées par le phénomène migratoire et à un approfondissement aussi bien théorique que pratique de ces principales composantes. Cette Ecole d'Eté est une occasion pour regrouper les acteurs de divers horizons allant des fonctionnaires de l'administration publique, aux professeurs et jeunes chercheurs universitaires et aux acteurs de la société civile et des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Le succès de cette première Ecole d'Eté sur la migration, saluée par les conférenciers, les participants et les médias, nous encourage vivement à inscrire cette initiative dans la perspective d'un processus durable et se veut la première étape d'un cycle d'écoles d'été sur les migrations en Tunisie.

Lorena Lando
Chef de Mission, OIM Tunisie

Abdessatar Mouelhi
Directeur de l'INTES



Table des matières

- Présentation du projet « Education, formation et partage des connaissances sur la migration en Tunisie »
- Présentation du document de synthèse et programme de l'Ecole d'été 2015
- Liste d'abréviations
 - Contexte, Concepts et Gouvernance
 - Statistiques sur la migration
 - Droit et Mobilité
 - Protection
 - Migration et développement
- Bibliographie

Présentation du projet « Education, formation et partage des connaissances sur la migration en Tunisie »

Les pays méditerranéens sont au coeur du débat actuel sur la migration. En Tunisie, les questions migratoires sont à la une au quotidien et dans l'opinion publique. Les autorités ainsi que la société civile sont aux prises avec ses manifestations complexes. Néanmoins, peu d'efforts ont été faits pour promouvoir une réflexion plus systémique et saisir la nature complexe et les implications des phénomènes migratoires dans la région, ainsi que pour rassembler les points de vue des experts des deux côtés de la Méditerranée. Le projet « Education, formation et partage des connaissances sur la migration en Tunisie » financé par le Fonds de développement de l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM) et mis en oeuvre par l'OIM en partenariat avec l'Institut National pour le Travail (INTES), a pour but de renforcer durablement la concertation, le dialogue ainsi que le partage des connaissances sur les migrations en Tunisie.

L'objectif est notamment de promouvoir et d'encourager les travaux de recherches sur la thématique de la migration, d'identifier les défis liés à la migration dans le contexte tunisien et d'encourager la création d'un réseau de spécialistes sur la question de la migration dans la région d'Afrique du Nord. Dans le cadre de ce projet, la première école d'été sur la migration en Tunisie intitulée « Défis et opportunités de la migration dans le contexte tunisien », a été mise en oeuvre du 14 au 19 Septembre 2015 à la Cité des Sciences de Tunis.



Cinquante participants sélectionnés par un Comité Scientifique ont bénéficié d'un programme de conférences, d'ateliers et de modules de formation animés par des experts, chercheurs et des représentants d'institutions publiques et organisations internationales. Les 6 jours de l'école étaient découpés en journées thématiques et animées par des experts académiques locaux, régionaux et internationaux ainsi que des spécialistes des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Le comité scientifique, au travers de sa sélection, a soutenu la participation d'un public diversifié, composé d'étudiants et de chercheurs, de fonctionnaires publics, de membres de la société civile et de professionnel des médias.

La rencontre de ces différentes catégories de participants a offert un espace de débat unique afin d'échanger leurs observations et expériences propres sur la thématique. Dans le cadre de cette Ecole d'Été, trois étudiants ont pu bénéficier d'une bourse de recherche pour mener des travaux sur la migration dans le contexte tunisien. Les lauréats ont été sélectionnés par le Comité scientifique. Retrouvez toutes les conférences et ateliers de l'école d'été via le site internet: www.ecole-ete-migration.tn

Présentation du document de synthèse et programme de l'Ecole d'été 2015

Le document de synthèse des thématiques de la première édition de l'Ecole d'été sur la migration en Tunisie proposent une vision d'ensemble des sujets abordées tout au long des six jours de conférences et d'ateliers. Le document est divisé selon l'ordre des thématiques de l'Ecole d'été et contient une courte introduction à chacune des thématiques ainsi que des extraits de certaines des présentations faites par les intervenants. Ce document ne se veut pas exhaustif et ne recouvre pas l'intégralité de présentation des six jours de l'école.

Les vidéos de l'intégralité de l'école d'été sont disponibles via le site internet de l'école d'été :

<http://www.ecole-ete-migration.tn/>

Vous pouvez également visionner l'intégralité des conférences Youtube via le lien ci-dessous:

<https://www.youtube.com/channel/UCfmxO6CQxAWXvFKzFlYskFg>





Lundi 14 septembre
Contexte, concepts et gouvernance

8h30 - 9h00

Accueil et enregistrement

9h30 - 10h30

Conférence d'ouverture sur l'Ecole d'Eté et les Etudes sur la Migration

Lorena Lando - Chef de Mission, Organisation Internationale pour les Migrations, Tunisie

Abdessatar Mouelhi - Directeur, Institut National du Travail et des Etudes Sociales

Chiheb Bouden - Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Ahmed Ammar Youmbai - Ministre des Affaires Sociales

10h30-11h00

Pause-café

11h00 -12h30

Conférence et plénière

Configuration des flux et contextes migratoires entre Europe, Maghreb et Afrique Sub-Saharienne

Hassan Boubakri - Université de Sousse

Réactions des diasporas maghrébines après les soulèvements de 2011

Vincent Geisser - Institut Français du Proche Orient, Beyrouth

Discussion

12h30-14h30

Déjeuner

14h30 - 15h30



Atelier 1

Concepts et terminologies des migrations et introduction au droit international de la migration

Alice Sironi - Organisation Internationale pour les Migrations, Genève.

15h30 -16h30



Atelier 2

Administration des flux migratoires : préalables à la gouvernance

Mohamed Kriaa - Institut Supérieur de Gestion, Tunis





Mardi 15 Septembre
Statistiques sur la migration

9h-10h30

Conférence et plénière
Statistiques, collecte et analyse de données sur la migration-concepts et méthodologie

Michel Poulain - Université Catholique de Louvain

Présentation des statistiques sur la migration en Tunisie

Nadia Touihiri - Institut National de la Statistique

10h30-11h

Pause-café

11h-12h30



Atelier 1

**Croisement de données :
Migration de travail et les besoins du
marché de l'emploi**

*Mohamed Kriaa - Institut Supérieur
de Gestion, Tunis.*

*Ahmed Messaoudi - Ministère de la
formation professionnelle et de l'emploi.*

Atelier 2

**Statistiques des disparus
en mer**

*Flavio Di Giacomo - Organisation
Internationale pour les Migrations,
Rome.*

12h30-14h30

Déjeuner

14h30-16h00



Atelier 3

**Le rôle de l'Observatoire National de la Migration
vers des données fiables sur la migration**

Chokri Arfa - Observatoire National de la Migration





Mercredi 16 Septembre
Droits et mobilité

9h30-10h30

Conférence et plénière

Instruments pour la protection des migrants et des réfugiés dans le droit européen

Philippe de Bruycker - Université Libre de Bruxelles

10h30-11h

Pause-café

11h-12h30



Atelier 1

Les conditions des étrangers dans la région : la Tunisie et le Maroc

Hassan Boubakri - Université de Sousse

Mohamed Charef - Université d'Agadir

Atelier 2

Les conventions bilatérales en matière de sécurité sociale

Kamel Madouri - Ministère des Affaires Sociales

12h30 -14h30

Déjeuner

14h30 -16h



Atelier 3

Faut-il ouvrir les frontières ? Le droit à la mobilité et à l'émigration

Catherine Withol de Wenden - Sciences Po Paris





Jeudi 17 Septembre
Protection

9h30-10h30

Conférence et plénière

Les défis de la migration irrégulière dans le Maghreb

Mehdi Mabrouk - Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis

10h30-11h

Pause-café

11h-12h30



Atelier 1

Les déterminants socioéconomiques de l'accès aux soins pour les migrants

Betty Rouland - Université de Rouen

Stéphane Heymans - Médecins du Monde, Bruxelles

Atelier 2

Défis de protection des migrants et des réfugiés dans le cadre des flux migratoires mixtes

Nabil Benbekhti - Haut-Commissariat pour les Réfugiés, Tunisie

Hélène Le Goff - Organisation Internationale pour les Migrations, Tunisie

12h30 - 14h30

Déjeuner

14h30 -16h

Conférence organisée par la *Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge*

Partnership Meeting on Migration in the Mediterranean

Déplacement sur le lieu de la conférence





Vendredi 18 Septembre Migration et Développement

9h30-10h30

Circulation des compétences et contribution au développement
Saïb Musette - Centre de Recherche en Economie Appliquée
au Développement (CREAD), Alger

10h30 - 11h

Pause-café

11h-12h30



Atelier 1
Migrations et marché du travail

Francesco Carella et Naima
Christine Zaghdoudi - Organisation
Internationale du Travail, Tunis

Atelier 2
**Migration et développement local
en Tunisie**

Houda Laroussi - Institut National
du Travail et des Etudes Sociales
Pierre-Noël Denieuil - Université
de Sousse

12h30-14h30

Déjeuner

14h30 - 16h



Atelier 3
Vers une meilleure optimisation des transferts de fonds
Sami Mouley - Université de Tunis





Samedi 19 Septembre
Migration et Développement

9h30-10h30

Immigration, circulation et transit en Méditerranée : succession et superposition des formes migratoires

Hasnia-Sonia Missaoui - Université Jean-Jaurès, Toulouse

10h30-11h

Pause-café

11h-12h30



Atelier 1
Développement et impacts sociaux de la migration
Lassaad Labidi - Office des Tunisiens à l'Étranger

Atelier 2
Diaspora et incitatifs socio-économiques dans les pays du Maghreb
Mariam Malouche - Banque Mondiale, Washington D.C

12h30-14h30

Déjeuner

14h30 -16h



Atelier 3
Atelier de restitution d'experts sur la première édition de l'École d'été sur la Migration

Evaluation

16h -16h30

Mot de clôture et remise des certificats
Belgacem Sabri - Secrétaire d'Etat pour l'Immigration et l'Intégration Sociale

Liste d'abréviations:

OIM	Organisation internationale pour les migrations
FIPA	Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur
APII	Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation
APIA	Agence de Promotion des Investissements Agricoles
ONTT	Office National du Tourisme Tunisien
ONI	Office National d'Immigration
ATCT	Agence Tunisienne de Coopération Technique
OTE	Office des Tunisiens à l'Etranger
ANETI	Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant
SIM	Système d'Information sur les Migrations
ONM	L'Observatoire National de la Migration
INS	Institut National des Statistiques
UE	Union Européenne
OIT	Organisation international du travail
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
SECA	Système Européen Commun d'asile
OMS	Organisation mondiale de la Santé
COMEDE	Comité médical pour les exilés
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
UNHCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
ACIM	Agence pour la Coopération Internationale et le développement local en Méditerranée
CEPEX	Centre de promotion des exportations
CONNECT	Confederation of Tunisian Citizen Enterprises
TRE	Tunisien résidents à l'étranger
PIB	Produit intérieur brut
PEV	Partenaires de la Politique Européenne de Voisinage
INTES	Institut National pour le Travail et des Etudes Sociales
UMA	Union du Maghreb Arabe
SHARE	Soutien en matière de législation contre la traite des personnes en Tunisie et renforcement des capacités nationales pour l'identification et l'assistance des victimes

Termes et définitions- Petit glossaire de la migration

Extrait de la présentation de Alice Sironi

- Migration

Déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur durée et leur composition, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés, des personnes déplacées ou déracinées.

- Migration internationale

Mouvement de personnes qui quittent leur pays d'origine ou de résidence habituelle pour s'établir de manière permanente ou temporaire dans un autre pays. Une frontière internationale est par conséquent franchie.

- Migration interne

Mouvement de personnes d'une région d'un pays à une autre afin d'y établir une nouvelle résidence. Cette migration peut être provisoire ou permanente. Les migrants internes se déplacent mais restent dans leur pays d'origine, par exemple dans le cas d'une migration rurale-urbaine.

- Migration forcée

Terme généralement utilisé pour décrire le mouvement non volontaire de personnes, causé notamment par la crainte de persécutions, par des situations de conflit armé, de troubles internes, de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. La notion de migration forcée comprend le mouvement des réfugiés et des personnes déplacées (à l'intérieur ou extérieur de leur pays).
ternationaux, étudiants, etc.).

- Migrant

En droit international aucune définition du terme « migrant » n'existe. De manière générale, le terme est utilisé pour se référer aux personnes qui se trouvent dans un pays dont elles ne sont pas ressortissantes. La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille dans la définition de « travailleurs migrants » utilise cette définition pour le terme « migrant ». Problème: détermination des catégories qui doivent être exclues de la définition (touristes, hommes/femmes d'affaires, diplomates, fonctionnaires internationaux, étudiants, etc.).

- Travailleur Migrant

L'expression «travailleurs migrants» désigne les personnes qui vont exercer, exercent ou ont exercé une activité rémunérée dans un Etat dont elles ne sont pas ressortissantes (...).

- Travailleurs Migrants en situation régulière/irrégulière

Les travailleurs migrants et les membres de leur famille:

- Sont considérés comme pourvus de documents ou en situation régulière s'ils sont autorisés à entrer, séjourner et exercer une activité rémunérée dans l'Etat d'emploi conformément à la législation dudit Etat et aux accords internationaux auxquels cet Etat est partie;
 - Sont considérés comme dépourvus de documents ou en situation irrégulière s'ils ne remplissent pas les conditions prévues à l'alinéa a du présent article.
- Art. 5 Convention Internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990

- État d'origine

L'expression «Etat d'origine» s'entend de l'Etat dont la personne intéressée est ressortissante;

- État d'emploi

L'expression «Etat d'emploi» s'entend de l'Etat où le travailleur migrant va exercer, exerce ou a exercé une activité rémunérée, selon le cas;

- Etat de Transit

L'expression «Etat de transit» s'entend de tout Etat par lequel la personne intéressée passe pour se rendre dans l'Etat d'emploi ou de l'Etat d'emploi à l'Etat d'origine ou à l'Etat de résidence habituelle.

- Enfants migrants non-accompagnés

Enfants se trouvant en dehors du territoire du pays dont ils possèdent la nationalité sans être accompagnés par leur représentant légal, un membre de leur famille, ou tout autre adulte ayant, en vertu de la loi ou de la coutume, la responsabilité desdits mineurs. Les mineurs non accompagnés présentent des difficultés spécifiques en matière de contrôle aux frontières dans la mesure où la détention et autres pratiques utilisées à l'égard des étrangers majeurs en situation irrégulière ne peuvent pas être utilisées dans leur situation.

- Enfants migrants séparés

Enfants étant séparés des deux parents ou de leur ancien tuteur légal/coutumier, mais pas nécessairement d'autres membres de la famille. Le terme comprend aussi les enfants qui sont accompagnés par un autre membre de leur famille.

- Réfugié

Personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner (Article 1, Convention relative au statut des réfugiés, 1951 www.unhcr.org/fr/4b14f4a62.pdf)

Contexte global et régional des Migrations

La Tunisie est traditionnellement un pays d'émigration. Cela s'explique par plusieurs éléments, notamment le fait qu'en 2012, la population de moins de 30 ans est estimée à plus de 50%. Elle est largement urbaine et scolarisée et plus de 35 % des 20-30 ans sont au chômage (OIT, 2014). La conjoncture économique favorable que l'Europe a connu dans les années 60 70 et notamment en France a encouragé le phénomène d'immigration des tunisiens vers l'Europe.

Ce phénomène était doublement motivé d'abord par le besoin en main d'oeuvre pour la reconstruction de l'Europe d'après-guerre, ensuite par le contexte de crise économique et sociale qu'a connue la Tunisie pendant cette période. Le choc pétrolier de 1974 a cependant ralenti considérablement la migration des tunisiens vers l'Europe. Une baisse significative du nombre d'émigrants tunisiens vers la France, l'Allemagne et autres pays européens, a été enregistrée durant cette période et la reprise n'a eu lieu qu'au milieu des années 80.

En revanche, les pays pétroliers arabes (Libye, Algérie et les pays du Golfe) ont ouvert leurs portes aux Tunisiens, soit à travers une migration de contiguïté soit dans le cadre des accords de coopération technique (Kriaa M., 2013), facilités par l'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT). Les Tunisiens résidant à l'étranger se concentrent dans les pays européens (83,2 %) dont plus de la moitié vivaient en France (54 %) en 2011.

La France demeure en effet le principal pays d'accueil en Europe et de par le monde et compte la plus importante diaspora tunisienne. Le nombre des Tunisiens émigrés en France n'a pas cessé d'augmenter depuis 2002 pour s'approcher de 650 mille émigrés en 2011, soit une augmentation de 35,2 % au cours des dix dernières années. Répartie par nature d'activité, la population des Tunisiens émigrés en France serait composée essentiellement de 46,4 % de travailleurs, 3,4 % sans emploi, 15,5 % d'élèves et 5,7 % d'étudiants. L'Italie (11,3 % en 2002 et 15,3 % en 2011) et l'Allemagne sont également des pays d'immigration des Tunisiens.

La Tunisie accueille un nombre croissant de migrants de l'étranger depuis ces trois dernières décennies. La répartition des étrangers résidents en Tunisie par nationalité montre que les Algériens (24,5 %) et les Français (24,4 %) sont les nationalités les plus présentes sur le territoire national suivies des Marocains (12,9 %) et des Italiens avec (8,1 %).

Les européens et les maghrébins constituent la majorité des 8 000 étrangers avec un permis de travail (soit 0,2% de la population active). Ceci s'explique par les conventions bilatérales octroyant des avantages et procédures accélérées pour l'entrée, la résidence et le travail de ces dites nationalités. Cependant, ces chiffres ne reflètent pas le nombre important de migrants, principalement sub-sahariens entrés en Tunisie par le biais d'accords permettant l'exemption de visa pour quelques pays de l'Afrique subsaharienne.

Enfin, ces dernières années la Tunisie est devenue un pays de transit pour une émigration irrégulière pour les migrants souhaitant rejoindre l'Europe et issue principalement de l'Afrique sub-saharienne. Une partie de ces migrants irréguliers s'est installée en Tunisie et vivent avec des emplois faiblement qualifiés, non protégés et avec une rémunération minimale. Cette migration est venue alimenter davantage un marché d'emploi parallèle de plus en plus développé en Tunisie.

Alice Sironi, OIM Genève



Configuration des flux et contextes migratoires entre Europe, Maghreb et Afrique Sub-Saharienne

Extrait de la présentation de Hassan Boubakri

Le quart des migrants dans le monde sont des réfugiés et des demandeurs d'asile (réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés à l'intérieur d'un pays, apatrides...). Leur nombre a explosé au XXI^e siècle: 52,9 millions de réfugiés en 2015 contre 19,4 millions en 2005. Il n'y a jamais eu, autant de réfugiés dans le monde depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

La cause de cette augmentation réside principalement dans la multiplication des conflits. Les conflits s'étendent désormais sur une vaste zone intercontinentale continue de l'Afrique à l'Asie: aux anciennes zones de conflits et de persécutions se sont ajoutées depuis 2011 de nouveaux foyers de guerres et de violence qui désormais s'étendent du Proche Orient à l'Afrique occidentale en passant par la Péninsule Arabique (Yemen), la Corne de l'Afrique, l'Afrique Centrale, les pays du Sahel et le Maghreb.

La Méditerranée constitue la porte d'entrée privilégiée pour les migrants qui cherchent à rejoindre l'Europe. 60 % des entrées irrégulières sur le territoire européen qui ont eu lieu en 2014, sont passées par la Méditerranée centrale (Italie et Malte). (Source: Frontex) Les années 2013 et 2014 sont marquées par l'intensification des débarquements sur les côtes européennes. En 2014, 280 000 migrants avaient franchi les frontières maritimes ou terrestres de l'UE, dont 170 000 migrants avaient débarqués à Lampedusa. Sur les 8 premiers mois de l'année 2015, plus de 350 000 réfugiés ont débarqué sur les côtes européennes ont sont rentrés par voies terrestres dans l'espace Schengen.

Au Maroc, se croisent réfugiés et demandeurs d'asile, migrants en transit pour l'Espagne et, au-delà, l'Europe. Cela s'explique par la proximité de Gibraltar et des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla. L'Etat marocain est amené à gérer toutes ces formes de migrations, surveiller ses frontières à l'entrée (migrants et réfugiés surtout subsahariens) mais aussi à la sortie (migrants irréguliers marocains et étrangers: «harraga»). Les contrôles aux frontières européennes, et aussi marocaines, obligent de plus en plus d'étrangers, surtout les Subsahariens à rester au Maroc

Les contrôles aux frontières européennes, et aussi marocaines, obligent de plus en plus d'étrangers, surtout les Subsahariens à rester au Maroc et y prolonger leur séjour. Ceci les expose à la précarité, à la répression par les forces de police et suscite des réactions de rejet et de xénophobie de la part de certaines franges de la société marocaine. Une partie des réfugiés et des demandeurs d'asile ne profitent pas de la protection internationale à laquelle ils ont droit en raison de l'absence de toute loi nationale sur l'asile ou d'une instance nationale pour la gestion de l'asile. La politique migratoire a évolué ces dernières années avec notamment une démarche de régularisation des étrangers en situation irrégulière. L'Algérie, très ouverte sur le Sahara et les pays du Sahel, est aussi la destination de migrants économiques et de réfugiés en provenance des pays d'Afrique Subsaharienne.



Hassan Boubakri, Université de Sousse

Gouvernance de la migration en Tunisie

La gouvernance peut être considérée comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires du pays à tous les niveaux. Elle englobe les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leur droit juridique, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends. La gouvernance porte également sur les relations entre les autorités publiques et la société civile ou le secteur privé. La migration pose un défi de gouvernance dans la mesure où elle nécessite de définir des politiques allant au-delà du concept de souveraineté nationale.

Les politiques relatives à la gouvernance de la migration doivent permettre la gestion de l'immigration, de l'émigration, des liens avec la diaspora, etc... Dans ce contexte, une politique migratoire constitue un cadre pour organiser et coordonner l'action publique sur ces problématiques. La législation et les mesures de politique qui ont une incidence sur les mouvements de personnes ne sont pas limitées à une seule question, mais englobent les voyages et la mobilité temporaire, l'immigration, l'émigration, la nationalité, les marchés du travail, le développement économique et social, les entreprises, le commerce, la cohésion sociale, les services sociaux, la santé, l'éducation, le maintien de l'ordre, la politique étrangère, les échanges commerciaux et la politique humanitaire.

De même, l'approche suivie en ce qui concerne la législation sur la migration et la politique migratoire peut avoir d'importantes conséquences pour d'autres domaines d'action. C'est pourquoi une bonne gouvernance des migrations repose sur une approche associant l'ensemble du gouvernement, qui met en jeu tous les ministères dont les fonctions touchent au mouvement des personnes. C'est ainsi qu'un Etat peut s'assurer que sa politique de migration et de mobilité promeut ses intérêts plus larges. La pauvreté, l'instabilité, l'impossibilité d'accéder à l'éducation ou à d'autres services essentiels sont quelques-uns des multiples facteurs qui incitent à émigrer. Ceux qui sont poussés à l'émigration – contrairement à ceux qui migrent par choix – risquent davantage d'être confrontés à des situations indésirables ou dangereuses, notamment en recourant aux services de recruteurs sans scrupules, de passeurs ou de trafiquants.

Ces situations ont des conséquences négatives pour les migrants ainsi que pour les communautés d'origine, de transit et de destination, et contrarient les efforts mis en oeuvre par ailleurs pour bien gérer les migrations. C'est pourquoi une bonne gouvernance des migrations supposerait de promouvoir la stabilité et les possibilités d'éducation et d'emploi, et de réduire les facteurs de migration forcée, notamment en stimulant la résilience et, ce faisant, en permettant aux personnes de choisir entre rester ou migrer.

Qui sont les acteurs de la gouvernance en Tunisie ?

Extrait de la présentation de Mohamed Kriaa

- Ministère des Affaires Etrangères

Préparer et conduire, en collaboration avec les départements ministériels intéressés, la négociation et la conclusion des Traités, Convention et Accords internationaux.

- Ministère des Affaires Sociales

- Direction de la coopération internationale
- L'Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE)
- Secrétariat d'état à l'immigration et à l'intégration sociale
- Observatoire National de la Migration
- Conseil national consultatif des TRE

Ces institutions interviennent pour:

- Coordonner entre les différents ministères et intervenants en matière de migration;
- Proposer les politiques et mécanismes aidant à la meilleure organisation de la diaspora;
- Aider la communauté étrangère résidant en Tunisie et gérer les problèmes qui peuvent lui survenir ;

- Services spécifiques (OTE, FIPA, APII, APIA, ONTT)

Corps des attachés sociaux et des délégués régionaux (OTE): Assurer l'accueil quotidien des citoyens, étudier et suivre leurs doléances; Fournir les informations sur l'investissement et les avantages à la création de projets et au retour définitif;

- Ministère de la Formation Professionnelle et de l'emploi :

- Le bureau de l'Émigration et de la Main d'oeuvre Étrangère délivre et gère les autorisations de travail pour la main d'oeuvre étrangère et participe aux négociations et conventions sur les migrations.
- L'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI) place la main d'oeuvre tunisienne à l'étranger, leur fournir les informations nécessaires. Il donne également des formations pré départ
- Coopérer avec les pays d'accueil (les accords) et gérer la réinsertion des retours.
- Un réseau de bureaux à l'étranger et des référents à l'internationale.

- L'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT)

- L'identification, la sélection, la formation et le placement des cadres tunisiens à l'étranger ;
- Un réseau de bureaux à l'étranger

- Ministère de l'intérieur et Ministère de la Justice

- Délivrer les autorisations de séjour pour les immigrés, assurer un rôle sécuritaire contre la migration clandestine
- Dimension juridique fixant le cadre légal et la protection des migrants

- Structure transversale : Le Guichet Unique des Tunisiens à l'étranger : juillet 2013 au siège de l'OTE

- Alléger les formalités administratives et réduire les délais des prestations ;
- Accomplir, en un même lieu, toutes les démarches administratives requises ;

Législation Tunisienne en matière de migration

Extrait de la présentation de Mohamed Kriaa

Dès 1963, convention de main-d'oeuvre avec la France qui a été suivie en 1964 d'un accord sur la circulation des personnes et l'ouverture de l'Office National d'Immigration (ONI) en Tunisie.

Faciliter le recrutement et l'acheminement des travailleurs tunisiens vers la France. C'est à partir de cette date que s'est multipliés les accords et conventions signés avec d'autres pays tels que l'Allemagne, l'Italie, les Pays Bas, la Belgique, la Libye, etc.

Depuis le milieu des années 1970, des dizaines de milliers de tunisiens, algériens et marocains quittaient leurs pays et allaient travailler seuls en Europe qui demeurait en phase de reconstruction.

A partir de 1986, année de la mise en place du système des visas pour freiner les flux migratoires vers certains pays européens dont essentiellement la France, il y a eu un redéploiement des travailleurs vers l'Italie et l'Espagne.

Le 09 Août 1998, la Tunisie a signé un accord de réadmission avec l'Italie considéré comme l'un des premiers à être signé entre un pays de départ et un pays de destination. Cet accord concerne tous les étrangers entrés en Italie à partir des frontières tunisiennes.

De la même façon, une convention est conclue avec la Grèce, Malte, le Royaume Uni et la France.

Le 15 novembre 2000, la Tunisie a ratifié la convention des Nations Unies pour la lutte contre la criminalité transnationale organisée.

<https://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf>

En plus, elle a ratifié les deux protocoles additionnels à cette convention :

- i) le protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes et en particuliers des femmes et des enfants ;
- ii) le protocole additionnel pour la lutte contre le trafic illicite des migrants par terre, mer et air (Convention de Palerme contre la criminalité transnationale organisée du 12 décembre 2000).

la traite de personnes existe en Tunisie (surtout des femmes pour servir comme domestiques ou prostituées). Source : OIM 2013

<http://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf>

La Tunisie a mis en place un dispositif réprimant l'entrée et la sortie irrégulières du territoire (de la loi N°2003-75 du 10 décembre 2003 s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre le terrorisme).

En 2003-2004, accélération et durcissement du dispositif juridique interne relatif à la lutte contre le terrorisme ; la circulation des personnes et le contrôle du mouvement des étrangers ; la surveillance des frontières et la lutte contre l'immigration irrégulière.

De même, des conventions bilatérales ont été signées entre la Tunisie et quelques pays voisins (UMA) ou amis (pays francophones de l'Afrique Sub-saharienne et certains pays du Moyen-Orient) pour assouplir les conditions d'entrée ou de séjour des ressortissants réciproques des pays signataires par l'exemption de visas par exemple.



Mohamed Kriaa, Institut Supérieur de Gestion, Tunis.

Les impératifs et préalables à la mise en place d'une politique migratoire efficace :

Une liste synthétique des impératifs pour la mise en oeuvre d'une politique migratoire efficace a été présentée dans le cadre de l'école et se résume comme suit :

Impératif 1 : Le renforcement des mécanismes de coordination interinstitutionnelle.

Impératif 2 : Vers un Système d'Information sur les Migrations (SIM) efficace.

Impératif 3 : Renforcer la capacité de prospection des emplois à l'internationale et la promotion de la migration régulière.

Impératif 4 : Renforcer l'efficacité des actions de la société civile et des partenaires sociaux.

Impératif 5 : Ouvrir pour l'intégration de la migration dans la planification du développement.

Impératif 6 : Améliorer les mécanismes d'assistance et d'accompagnement des TRE et leurs familles le long du processus migratoire.

Impératif 7 : Protection de l'immigration de la main d'oeuvre étrangère en Tunisie.

Diaspora et Etat d'origine

La Tunisie a une diaspora importante dont la plus grande partie vit en Europe, majoritairement en France. Face au défi auquel la Tunisie doit faire face, l'implication de la diaspora apparaît comme un soutien extérieur efficace à plusieurs niveaux. Investir dans la diaspora au sens large est une des stratégies adoptées par le gouvernement tunisien pour encourager le développement du pays. Avec la révolution, l'investissement politique de la diaspora s'est transformé.

En octobre 2011, plus de 200 000 Tunisiens à l'étranger ont voté avec leurs concitoyens en Tunisie pour élire l'Assemblée constituante. Une conscience politique nouvelle est née, particulièrement chez les jeunes qui étaient largement absents de la scène politique en Tunisie et dans la diaspora. En effet, la révolution a eu un impact sur les Tunisiens en Tunisie mais également à l'étranger. La diaspora a depuis nourri un nouveau sentiment d'appartenance au pays d'origine et cherche à multiplier les moyens de prendre part à la construction de l'avenir de la Tunisie et de participer à la transition politique du pays (Jaulin T., 2014).

Dans le cas de la diaspora allemande par exemple, on voit une volonté croissante de soutenir des projets de développement dans le pays d'origine. Cet élan a ainsi poussé des programmes de coopération à s'intéresser aux possibilités d'impliquer plus largement la diaspora dans les stratégies de développement au-delà des transferts de fonds (Ragab N. & al., 2013) notamment au travers des programmes d'encouragement à la création de projets.

L'implication de la diaspora reste toutefois un défi. Maintenir des liens culturels et sociaux avec la diaspora est différent de l'engager activement dans des interventions de développement qui nécessitent une approche ciblant des segments particuliers de la diaspora, généralement ceux jouissant d'un haut degré d'organisation et d'accès aux ressources concernées par les besoins de développement du pays d'origine (IOM, 2010).

Réactions des diasporas maghrébines après les soulèvements de 2011

Extrait de la présentation de Vincent Geisser

Définition du terme diaspora :

« Un individu ayant un lien objectif avec un pays, un état dans lequel il est né mais où il ne vit plus ou dans lequel un ascendant est né ».

Quelle est l'évolution des rapports des diasporas arabo-maghrébines dans le contexte des révolutions ?

Trois défis du point de vue de la production scientifique :

- Les défis temporels : il faut dépasser l'effet révolution. Les penser en termes de recomposition plus longue dans le rapport des diasporas à leur pays d'origine.
- Eviter de tomber dans les extrêmes :
 - Extrême romantique : imaginer que ces révolutions ont tout changé.
 - Extrême « pessimiste » : imaginer que cela n'a rien changé.

Ces changements ont eu un effet révélateur. Elles ont révélé des tendances beaucoup plus longues. Les révolutions sont donc un moment révélateur de choses qui étaient déjà inscrites dans une mémoire diasporique longue. Elles ont structuré des engagements nouveaux. Ce sont des éléments créateurs de rapport et de structures nouvelles pour les membres de la diaspora par rapport à leur état d'origine. Une diaspora qui était coupée.

La diaspora tunisienne qui était coupée du pays d'origine a ainsi développé de nouveaux rapports avec leur pays d'origine, sorte de réengagement envers la nation d'origine. Quelles sont les nouvelles perspectives de mobilisation sociale, économique et politique de la diaspora envers leur pays d'origine ? Comment expriment-ils ce nationalisme à distance ? Quels sont les ressorts économiques, politiques, symboliques et émotionnels de l'allégeance d'un individu à un état d'origine dans lequel il ne vit plus depuis longtemps ou dans lequel il n'a jamais vécu ? Cela donne ainsi lieu à des retours imaginaires et même pour certains à des retours physiques. Il est important de se poser la question des effets de ces « mélancolies patriotiques ».

Les révolutions ont également eu un effet révélateur sur les politiques des états vis à vis des politiques officielles. Elles ont révélé un rapport pragmatique, réaliste et une volonté des états de repenser leur lien avec leur diaspora.

Vincent Geisser, Institut Français du Proche-Orient, Beyrouth.



Statistiques sur la Migration

Production des données statistiques sur la Migration

La fiabilité des données statistiques et leur prise en compte dans l'analyse des enjeux migratoires est une composante essentielle pour une amélioration de la compréhension de la situation migratoire d'un pays ou d'une région. L'accès aux données statistiques et administratives fiables en Tunisie dans le domaine migratoire demeure un défi et pas. La collecte, la compréhension et le partage des données sur la migration, tels que la migration de travail, les transferts de fonds, les Tunisiens à l'étranger et les flux migratoires mixtes font partie des prérogatives des autorités pour une bonne gouvernance de la migration et la mise en place de mesures adaptées.

A l'époque contemporaine, dans les démocraties modernes, on ne peut plus imaginer mettre en oeuvre des politiques qui ne sont pas supportées par des données objectives. Ceci est d'autant plus vrai pour les politiques sociales et économiques au nombre desquelles les politiques migratoires tiennent une place de choix. Nier l'évidence est un déni flagrant de démocratie et la transparence des décisions politiques est un objectif impératif de la bonne gouvernance. La prise en compte des données statistiques constitue un pion majeur du développement de ce qu'en anglais on a coutume d'appeler un « evidence-based policy ». Ces données statistiques ne seront pas uniquement indispensables pour la détermination d'une politique, mais également pour son évaluation par la suite. De fait, le choix d'une batterie d'indicateurs appropriés doit permettre de suivre la mise en oeuvre d'une politique et d'évaluer à tout moment ses effets, permettant ainsi de réorienter les axes de cette politique si les objectifs escomptés ne se voyaient réaliser.

Toutefois il y a statistique et statistique et ce plus particulièrement dans le domaine migratoire où les chiffres contradictoires ne font pas défaut. Une donnée statistique non fiable peut se traduire par des conséquences plus néfastes que celles qui découleraient de l'absence d'information statistique. La validation approfondie des données statistiques est la seule clé du succès de leur prise en compte pour soutenir la décision politique. Valider des données statistiques c'est tout d'abord les décrire dans le détail sous la forme de méta-data afin de préciser la population concernée, la méthode de collecte et la couverture.

Des tests détaillés permettront d'appréhender la qualité des données sachant que des données statistiques parfaites n'existent pas. Un intervalle de confiance de 5 à 10% est tout à fait réaliste et acceptable alors que si la marge d'erreur atteint ou dépasse les 100% mieux vaut ignorer ces données. En outre, toute donnée statistique doit être confrontée avec d'autres qui couvrent, en partie du moins, la même réalité. Ce n'est que lorsque les estimations statistiques seront concordantes que l'on pourra effectivement s'y fier. Recourir à des statistiques incomplètes ou erronées dans le domaine de la migration découlerait sur des décisions politiques qui pourrait aller jusqu'à annihiler les efforts de développement socio-économique d'un pays comme la Tunisie.

Statistiques, collecte et analyse de données sur la migration

Extrait de la présentation de Michel Poulain

Pour servir de support au développement d'une politique migratoire, les données statistiques doivent permettre de décrire la réalité des faits. En outre, ces mêmes données permettent d'évaluer a posteriori l'efficacité des mesures mises en oeuvre. A cet effet, les données statistiques à produire doivent être:

- Fiables et non nécessairement exactes, sachant qu'une estimation fiable est préférable à un chiffre apparemment précis mais ne couvrant la réalité que l'on souhaite appréhender;
- Pertinentes, en ce sens qu'elles doivent couvrir les différents aspects liés aux migrations internationales et être produites en temps opportun;
- Cohérentes entre les différentes sources de données, et plus particulièrement entre les données de flux et celles de stocks;
- Comparables à l'échelle internationale et dans le temps.
- Enregistrement de l'adresse de résidence dans le pays



Michel Poulain, Université Catholique de Louvain

Parmi les sources de données statistiques, on distinguera les sources à caractère exclusivement statistique et celles qui sont essentiellement administrative et peuvent permettre la production de statistique au titre de produit dérivé. Les sources à caractère statistique sont pour la plupart sous la responsabilité de l'institution statistique, l'INS (Institut National des Statistiques), en Tunisie. Il s'agit en premier lieu du recensement décennal dont on espère que les tous derniers résultats vont apporter un éclairage nouveau sur les mouvements migratoires, la présence étrangère sur le sol tunisien et les caractéristiques de la diaspora tunisienne de par le monde.

Parallèlement au recensement dont le point faible est évidemment sa faible périodicité, on pourra tirer profit des enquêtes 'Force de Travail' qui, selon les questions posées, peuvent apporter des informations précieuses sur la migration et ce, avec une fréquence annuelle. Enfin au niveau des enquêtes, on ne peut omettre de citer l'enquête migration des ménages qui devrait être réalisée en 2015 et fournira très certainement des indications très importantes sur les mouvements migratoires.

Fort malheureusement une telle enquête ne se fera qu'une fois, ce qui exclut toute possibilité de mettre en évidence des changements et des tendances. Face à ces limites des sources à caractère statistique, le recours aux bases de données administratives s'avère une voie prometteuse, peu chère et surtout permettant de suivre la situation des mouvements migratoires en continu afin de mettre directement en évidence les changements de tendances et les risques associés. Toutefois l'usage des bases de données administratives à des fins de production statistique reste une gageure qui se heurte à de nombreux obstacles.

Le moindre d'entre eux n'est certainement pas la susceptibilité des différents ministères concernés et leur crainte de perdre la main sur des données qu'ils considèrent comme étant les leurs et ne pouvant à aucun prix être échangées avec d'autres institutions. Afin d'utiliser les données de ces bases de données administratives à des fins de production statistique, la susceptibilité et le manque de collaboration entre les différents ministères et institutions concernées ne sont pas les seuls obstacles et il importe de citer l'importance de la compréhension du processus de collecte et de mise à jour des informations consignées dans la base de données et le besoin de fiabiliser ces données en éliminant les doubles comptes ou, par exemple, les personnes décédées, et en évaluant le niveau de complétude et de fiabilité de chacune des informations collectées.

Le recours aux bases de données administratives est un chemin inévitable pour assurer le suivi statistique des mouvements migratoires mais on aurait tort de sous-estimer l'ampleur des efforts à fournir pour atteindre cet objectif.

En Tunisie, le processus est mis en route et nous devons le soutenir jusqu'à ce qu'il produise ses fruits et fournisse les données statistiques permettant de soutenir concrètement la politique migratoire. L'Observatoire National de la Migration (ONM) créé au mois d'avril 2014 sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales est un établissement public à caractère administratif.

L'Observatoire a pour mission d'observer le phénomène de la migration, d'en collecter les informations et les données sur le plan national et international. Il a la responsabilité de mettre à jour, d'analyser et de répertorier les données sur la migration ainsi que de développer le domaine de la recherche en encourageant les études relatives à la migration et en prospectant sur ses horizons futurs. En tant que coordinateur entre les différents intervenants et les institutions nationales il contribue à concevoir et à évaluer les programmes et les politiques de promotion de la condition des migrants, la consolidation de leurs attachements au pays et leurs contributions aux efforts du développement.

L'Observatoire oeuvre en outre, à renforcer la coopération avec les organisations internationales, les experts et les centres de recherche spécialisés dans le domaine de l'immigration. Il prévoit la publication de magazines périodiques et participe à des forums et conférences internationales et régionales et organise des sessions de formation.



Chokri Arfa, Observatoire National de la Migration (ONM)

Le rôle de l'observatoire National de la Migration vers des données fiables sur la migration

Extrait de la présentation de Chokri Arfa

Recommandations

- Importance fondamentale d'avoir des données actualisées et validées par des processus nationaux de vérification de qualité pour soutenir le développement des politiques migratoires.
- Etablissement d'une plateforme de coordination nationale qui s'appuie sur ONM et oeuvrant dans le sens d'une gestion concertée des données migratoires ainsi que la mise en commun des bases de données administratives afin de faire face aux problèmes de la fragmentation et de l'accès restreint à ces données.
- Assurer une circulation de l'information, à la fois verticale et horizontale et à double sens, entre les producteurs et les utilisateurs de données et informations migratoires afin que ces dernières répondent aux besoins nationaux et régionaux.
- Renforcer la coopération et partager les bonnes pratiques sur les données migratoires afin de disposer indicateurs harmonisés en matière de données migratoires.
- Importance d'intégrer des indicateurs fiables et utiles dans le domaine de la gestion des migrations afin de faciliter la mise en oeuvre des politiques migratoires
- Développer des mécanismes de collecte, d'analyse et de partage des données pour prévenir et gérer les migrations en situations de crise, sur la base d'une typologie des crises.

Données sur la migration de travail et le marché de l'emploi

La question de l'emploi demeure au coeur du développement de chaque pays et est intrinsèquement lié à d'autres secteurs de développement national. Le niveau de l'emploi et le chômage représentent des indicateurs clés du bien-être économique d'un pays et de sa population. En effet, dans plusieurs pays, les services publics de l'emploi sont les administrations publiques qui assurent le suivi des chômeurs, leur indemnisation et leur apporte un soutien dans leur recherche d'emploi. Ces services mettent en place des politiques actives du marché du travail (formations, orientation, etc.) afin d'accroître leur capacité à trouver un emploi et d'accélérer leur retour à l'emploi. Ils favorisent également la transmission d'informations entre employeurs et chômeurs.

Ces dernières années, les emplois se font rares en Tunisie : le taux de chômage des 18-29 ans atteint les 30%. Plus de 20% des étudiants diplômés sont sans emploi et plus de la moitié sont des femmes. L'inactivité des jeunes est un problème majeur dans le pays. Les jeunes qui ne sont ni employés, ni inscrits dans l'enseignement ou la formation représentent une proportion importante de la main-d'oeuvre jeune potentielle en Tunisie. Les jeunes sans emploi, qui ne sont pas inscrits dans un programme d'études ou de formation passent en moyenne plus de trois ans à chercher un emploi (OIT, 2014). Qui plus est, de nombreux jeunes quittent la campagne pour émigrer vers des zones urbaines défavorisées.

En effet, la gravité de l'impact régional reflète l'étendue du désespoir chez les jeunes, particulièrement aigu dans les régions intérieures et du Sud qui ont été le berceau de la Révolution de 2011. Les jeunes ni inscrits dans l'enseignement, ni employés constituent plus d'un quart des jeunes des régions côtières (23,6% urbain, 37,3% rural), plus d'un tiers dans la région Sud (35,9% urbain, 47,9% rural), et près d'un tiers des jeunes dans la région intérieure du pays (31,4% urbain, 42,4% rural). Ces jeunes exclus du marché du travail sur de longues périodes sont désignés sous le terme: "Génération chômeurs".

La Tunisie constitue pour de nombreux jeunes tunisiens aussi bien que pour des candidats subsahariens, un pont de passage vers l'Europe à la quête de meilleures opportunités. La lutte contre le chômage et la promotion de l'emploi, surtout au profit des jeunes, font désormais parties des chantiers majeurs de la politique de développement du gouvernement tunisien. Avec plus de 508 000 demandeurs d'emplois en 2007, le taux de chômage de la Tunisie (14,1%) reste l'un des plus élevés de la région MENA.

La Tunisie a investi dans le développement de son système d'éducation et de formation avec un système éducatif pris en charge totalement par l'Etat. La Tunisie a veillé à l'amélioration de la qualité des enseignements dispensés dans ces établissements en consolidant les liens de coopération entre les universités tunisiennes et certaines universités françaises et en concluant de nouveaux accords d'aide et de coopération avec d'autres universités européennes ou américaines.

Le nombre de diplômés a ainsi augmenté de façon significative. En effet, le nombre d'étudiants est passé de 207 398 au cours de l'année universitaire 2000/2001 à 350 828 au cours de l'année 2007/2008, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 7,80 %. Ces générations d'étudiants ont conduit à des effectifs de diplômés du supérieur de plus en plus importants.

En juin 2007, on dénombrait 58 598 nouveaux diplômés, contre seulement 21 442 sept ans auparavant, soit un taux de croissance annuel moyen de 15,4 % (Fourati H., 2010). Le marché de l'emploi en revanche, n'a pas suivi la même évolution et l'augmentation de la proportion de tunisiens titulaires d'un diplôme universitaire ne s'est pas accompagnée d'une hausse équivalente du nombre d'emplois qualifiés sur le marché du travail domestique (Fourati H., 2010).

Cela a eu pour conséquence une forte augmentation du taux de chômage chez les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Le manque d'opportunité va ainsi pousser un certains nombres d'entre eux à choisir l'émigration comme alternative. Le rapport de l'OIT sur les tendances de l'emploi en 2014 affirme que la Tunisie est un cas spécifique de la région MENA, caractérisé par une population surqualifiée et souvent pas ou peu adaptée aux besoins du marché local.

Le taux de chômage chez les jeunes diplômés est un des plus élevés au monde, et il s'élève à 45% pour les femmes. Il s'agit d'un manque à gagner pour les régions rurales, mais aussi dans les zones périurbaines pourtant demandeuses d'opportunités pour jouer pleinement son rôle dans sa société et son développement.

Avec l'accroissement important des effectifs des étudiants et par conséquent le nombre des diplômés de l'enseignement supérieur d'une part et les difficultés de leur insertion dans la vie active d'autre part une nouvelle politique d'emploi des cadres semble se dessiner. Elle intègre le placement des compétences à l'étranger comme alternative à la réduction de leur chômage et par conséquent de leur pression sur le marché de l'emploi en Tunisie (Bel Haj Zekri A., 2010).

Migration de travail et les besoins du marché de l'emploi

Extrait de la présentation de Mohamed Kriaa

Déséquilibre qualitatif et quantitatif entre offre et demande.

Attentes contradictoires en matière de qualification et de salaire.

Constat 1 : Une offre d'emploi positionné surtout sur des niveaux de faible qualification. Aujourd'hui, près de 84 % des actifs occupés ont un niveau d'instruction inférieur au baccalauréat.

Constat 2 : Une demande additionnelle d'emploi fortement «qualifiée» (plus de 60% des nouveaux entrants ont un niveau d'instruction supérieur).

Constat 3 : l'université a continué à former en fonction de sa capacité d'accueil et plus.

Constat 4 : Une faible adaptation de la formation professionnelle aux besoins du marché.

Les fortes disparités régionales qui caractérisent la Tunisie encouragent la migration à l'interne mais également en dehors des frontières nationales. Ainsi le développement régional est au coeur de la problématique de la migration et du développement. Nous verrons au travers de différentes perspectives abordées dans la section thématique, que le développement régional est transversal. En effet, l'accès à l'emploi, à l'éducation, aux services de santé etc. constituent des moteurs de la migration. La construction d'une politique migratoire se pose aujourd'hui en termes d'orientations stratégiques. La migration devrait, dans ce sens, être envisagée aussi comme un facteur d'intégration économique régionale.

Données sur les disparus en mer

Au lendemain de la révolution, la Tunisie connaît une période d'instabilité et d'insécurité. Profitant du relâchement des contrôles, des milliers de Tunisiens vont quitter le pays irrégulièrement en direction de l'Italie. Au total, 25 800 migrants Tunisiens seraient arrivés en Italie entre le mois de janvier et le mois de juin 2011. Plusieurs d'entre eux ont continué le voyage jusqu'en France. Elle a provoqué une crise sérieuse dans les rapports franco-italiens et au niveau de l'Union européenne. Cela a eu pour conséquence une politique de fermeture de la part de l'Italie, de la France et par la suite de l'Union européenne en général.

Craignant un afflux trop important de migrants en situation irrégulière suite aux révolutions en cours dans le monde arabe, l'UE a choisi de renforcer les systèmes de protection de ses frontières et d'augmenter les contrôles. Cette politique de fermeture a eu plusieurs impacts négatifs sur les migrants notamment une dégradation de la gestion des migrants rescapés en mer ou la détérioration de la prise en charge des migrants sur le territoire européen et particulièrement dans les pays en bordure de la méditerranée comme l'Italie (Ben Achour S., & Ben Jémia, M., 2011).

L'UE a renforcé son système de contrôle des frontières, rendant ainsi le passage plus difficile pour les migrants. Cela a également eu pour conséquence l'emprunt de voies plus dangereuses pour éviter les contrôles, faisant prendre plus de risques aux migrants. Les lieux d'embarquement et de débarquement ont changé au court du temps en fonction des contrôles et le risque de mourir en mer a considérablement augmenté au cours de la dernière décennie (Fargues P. & Bonfanti S., 2014).

Les disparus en mer

Extrait de la présentation de Flavio Di Giacomo

Principales Routes

- Les syriens arrivaient directement en Libye ou au Soudan par avion, du Liban ou de la Turquie, vers Khartoum et après ils traversaient le désert pour aller en Libye, Maintenant la majorité des syriens préfère rejoindre l'UE en passant par la Grèce.
- Les pays de transit des migrants d'origines sub-sahariennes sont le Mali la Nigeria et le Niger
- Somaliens et les Erythréens passent par l'Ethiopie, le Soudan et traversent le désert pour rejoindre la Libye

Pays d'arrivée	Migrants arrivés	Migrants disparus
Italie	121139	2630
Malte	100	0
Grèce	314859	105
Espagne	2166	25
TOTAL	438264	2760

Statistiques OIM (Jan-Aug 2015)



Aucune organisation au niveau mondial n'est actuellement chargée de surveiller systématiquement le nombre de décès en mer. Les données sont souvent dispersées et les organisations impliquées dans le suivi des décès ne coordonnent pas leurs efforts efficacement. Les estimations existantes sont insuffisantes pour documenter de façon fiable combien de personnes ont trouvé la mort en essayant de franchir les frontières extérieures du sud de l'UE.

Des opérations telle que Mare Nostrum lancée par l'Italie ont montré leurs limites et posent la question du traitement difficile des flux migratoires mixtes. En effet, comment répondre en termes législatifs de manière efficace à un éventail de migrants allant des réfugiés, aux migrants économiques ou aux victimes de la traite (Fargues P. & Bonfanti S., 2014).

En ce qui concerne le recensement des morts en mer, les gouvernements Européens et du pourtour méditerranéen devraient être encouragés à prendre une plus grande responsabilité pour la collecte de données sur les décès de migrants, en partenariat avec les organisations de la société civile. Bien que les méthodes de collecte de données doivent être améliorées, les gouvernements peuvent également utiliser les données existantes, telles que celles contenues dans les dossiers de décès. Les survivants ainsi que les proches du défunt, qui ont souvent une grande quantité d'informations, doivent également être encouragés à parler et à partager des informations sans crainte de sanctions afin d'aider à prévenir d'autres tragédies. Encore une fois, les états doivent pouvoir harmoniser leurs données afin de faciliter les échanges d'informations (Brian T. and Laczko F. (ed.), 2014).

Flavio Di Giacomo, OIM, Rome.



Approche globale des migrations

La régulation des mouvements migratoires a été traditionnellement considérée comme étant l'apanage des Etats souverains, ceux-ci se réservant l'exercice de l'autorité sur leur territoire et leur population. Avec l'augmentation des mouvements des personnes à l'échelle mondiale, les Etats ont néanmoins reconnus qu'une coopération régionale et internationale s'imposait dans ce domaine et c'est dans ce cadre que des normes de portée globale se sont progressivement développées (OIM, 2008).

Le pouvoir des Etats n'est plus sans bornes sur les questions de migration. Le droit international, y compris les traités conclus à l'échelon bilatéral, régional ou international, limite parfois les compétences de l'Etat s'agissant des questions d'entrée, de séjour et d'expulsion. Les Etats ont désormais de nombreuses responsabilités internationales qui limitent ou restreignent leur autorité en matière de migration. Le droit international de la migration a trait à la somme de ces responsabilités internationales. Il s'agit de la branche par laquelle les Etats tentent de gérer, à l'échelon international, certains aspects des migrations. Son champ d'application est difficile à définir avec précision ; ce droit s'applique à l'ensemble des relations juridiques qui peuvent exister entre les Etats ou entre un Etat et une personne physique.

Le droit international de la migration est présent à l'échelon bilatéral (celui où un Etat conclut un accord avec un autre Etat), à l'échelon régional et à l'échelon multilatéral. Il n'existe cependant aucune législation de portée mondiale qui crée un cadre juridique précis régissant les mouvements des personnes et auxquels les Etats devraient se conformer. Aucun corps législatif international n'a élaboré les lois applicables à la migration internationale, il s'agit d'une branche du droit qui a évolué au fil du temps et continue d'évoluer en parallèle avec les besoins en matière de coopération internationale (OIM, 2008).

L'approche globale des migrations peut être définie comme la dimension extérieure de la politique de l'Union européenne en matière de migrations. Elle se fonde sur un véritable partenariat avec les pays tiers et couvre l'ensemble des questions ayant trait aux migrations d'une manière exhaustive et équilibrée (migration légale, lutte contre l'immigration illégale, lien entre migration et développement et dimension extérieure de l'asile). Adoptée en 2005, elle illustre l'ambition de l'Union européenne d'établir une politique migratoire cohérente, fondée sur le dialogue politique et une étroite coopération pratique avec les pays tiers.

En juin 2011, les conclusions du Conseil européen ont invité la Commission européenne à présenter une évaluation de l'approche globale. A la suite de la communication de la Commission le 18 novembre 2011, le Conseil a décidé de l'adapter aux nouveaux besoins migratoires avec le titre « la nouvelle approche globale de la question des migrations et de la mobilité ».

Le Pacte européen sur l'immigration et l'asile adopté par le Conseil européen le 16 octobre 2008 souligne l'importance de créer un partenariat global avec les pays d'origine et de transit favorisant les synergies entre les migrations et le développement. Il affirme également que l'approche globale est une approche très pertinente à l'est comme au sud et que la migration doit devenir une composante importante des relations extérieures des Etats membres et de l'Union européenne. Cela suppose de prendre en compte, dans les relations avec chaque pays tiers, la qualité du dialogue existant avec lui sur les questions migratoires. Pour sa mise en oeuvre, l'Union européenne s'appuie sur des processus régionaux (principalement processus dit de Rabat avec l'Afrique de l'ouest et processus dit de Prague à l'est) et quatre instruments : les missions migratoires, les plateformes de coopération, les profils migratoires et les partenariats pour la mobilité qui en représentent les produits phares.



Philippe De Bruycker, Université Libre de Bruxelles.

Instruments pour la protection des migrants et des réfugiés dans le droit européen

Extrait de la présentation de Philippe de Bruycker

Instruments européens:

Européanisation du processus décisionnel. Les états membres n'ont pas accepté facilement de se défaire de leur pouvoir décisionnel. Quelle est la représentation externe de l'union européenne ? Qu'est-ce qu'une politique commune ? Qui finance ces politiques ? Ces questions sont posées au travers de l'objectif de politique commune qui doit encore être défini.

Traité de Lisbonne en 2009 :

européanisation du processus décisionnel Il n'existe pas encore aujourd'hui de cadre européen de l'immigration et de l'asile. Nous sommes au début du processus. S'il y a eu partage du pouvoir législatif il reste encore la question de l'exécution des législations. Ce sont les états membres qui mettent en oeuvre la législation européenne et qui la finance.

L'acquis européen : les normes juridiques adoptées et applicables

- Visa et frontière : de court séjour- instrument de prévention de l'immigration illégale. Report des contrôles aux frontières extérieures (suite à l'abolition contrôle intérieur dans l'espace Schengen (ou code frontière). Ils sont immédiatement applicables. Norme uniforme applicable dans l'ensemble de l'union. Ces règlements laissent un pouvoir discrétionnaire aux autorités surtout dans la politique des visas. Marge dans l'appréciation des dossiers soumis par les candidats pour un visa de court séjour. Il manque un cadre institutionnel cohérent. Il y a ainsi des grandes variations entre les états membres et même entre les différents consulats d'un même état membre.

- Directives sur la résidence de longue durée (2003) : après 5 ans de séjour légal, les personnes peuvent obtenir le statut de résident de longue durée et un droit de séjour permanent. On passe de l'immigration temporaire à l'immigration permanente. Le champ d'application de cette directive prévoit cependant un grand nombre d'exceptions (tel que les conditions d'intégration).

- La lutte contre la migration illégale :

Consensus entre les états membres, des mesures préventives ont été adoptées ainsi que des mesures préventives comme la directive, la mise en place de l'agence Frontex.

- Asile : programme en deux étapes

i) Adoption de normes minimales
ii) SECA : système européen commun d'asile
Le droit européen des réfugiés influence le droit international des réfugiés avec 5 instruments. Cela constitue un progrès important dans le domaine de l'harmonisation législative. Dans un domaine sensible, l'Europe est le premier continent à se doter d'un corps de normes extrêmement détaillé. Les 5 instruments pour l'asile :

1. **Protection temporaire :** accueil d'urgence. Directive qui n'a pour le moment jamais été activée.

2. **Directive de qualification :** détail de la définition du réfugié de la convention de Genève et l'harmonise au niveau européen. Protection subsidiaire, complémentaire au statut réfugié.

3. **Directive sur les conditions d'accueil** droit et devoir des demandeurs d'asile.

4. **Directive procédures d'asile :** pas suffisamment de progrès sur les types de procédures. Encore trop de variation au niveau européen.

5. **Règlement Dublin :** très controversé. Détermine quel état responsable pour le traitement de la demande d'asile. Ce n'est pas un instrument de solidarité pour partager la charge que peut représenter la prise en charge des demandeurs d'asile. Les états membres ont suivi la logique du chacun pour soi. Il a pour conséquence que les états en bordures de la méditerranée sont les états responsables en majorité. Mais ce règlement est en grande partie inapplicable si la personne est rentrée illégalement sur le territoire.

Une politique commune ne repose pas uniquement sur l'harmonisation législative et la crise actuelle le démontre. Il n'y a pas de solidarité entre les états membres et une mise en oeuvre commune. La commission européenne a proposé la relocalisation des réfugiés pour partager la charge de l'accueil des réfugiés entre les états membres.

Faut-il ouvrir les frontières?

Extrait de la présentation de Catherine Withol de Wenden.

Système migratoire régionaux :

Régionalisation accélérée des migrations. En Europe par exemple, la majorité des migrants viennent de la rive sud de la méditerranée. En Afrique un migrant sur deux migre en Afrique et dans les pays du Golfe. Nouveaux profils de migrants : la féminisation de la migration, mais également les mineurs non accompagné ainsi que les déplacés environnementaux se déplacent moins loin et cela contribue à une régionalisation des migrations. L'Europe est ainsi confrontée à ce phénomène de flux régionaux. L'essentiel des flux migratoire vers l'Europe sont des flux légaux : étudiants, demandeurs d'asile, migrants très qualifiés, regroupement familiale.

On a affaire à un phénomène de mobilité vers l'Europe dans un contexte institutionnelle européen de crispation sur la question de la frontière (1990-2000). La question des migrations est traitée comme une question sécuritaire- approche de répression et de dissuasion. On vit actuellement une crise de la dissuasion car les flux ne se sont pas atténués après 25 ans de politique dissuasive. Plus les frontières sont ouvertes, plus les gens circulent, moins ils s'installent.

A l'inverse, plus les frontières sont fermées, plus ils s'installent- sédentarisation aléatoire car l'accès au territoire est plus difficile. En fermant les frontières on bloque la mobilité et toute une série d'échanges transnationaux. La double nationalité constitue en ce sens une solution d'avenir. Les sans-papiers sont également un des effets pervers de la frontière (5 millions en Europe). Ce sont des gens qui sont privés de la plupart des droits. Cela constitue également une perte d'argent importante. Le rapport coût-gain de l'immigration, qui dans les faits rapporte plus qu'elle ne coûte. Cela va à l'encontre de l'opinion commune sur l'immigration et qui impact sur les politiques. Des personnes viennent de manière irrégulière car il est difficile de venir autrement, les règles étant trop restrictives.

Catherine Withol de Wenden, Sciences Po Paris

Peut-t-on sortir de cela ?

L'ouverture du marché du travail : certaines personnes utilisent l'asile comme moyen de rentrer sur le territoire. Si l'accès est moins restrictif, il est probable que les demandes d'asile diminuent car les gens viendraient plus facilement pour travailler. Cela constituerait une première solution à la crise de l'asile. Donner l'accès au territoire à des catégories de personne plus large, qualifié, moyennement qualifié et non qualifié. Aujourd'hui les travaux demandeurs de main d'oeuvre non qualifié sont fait par des sans-papiers car ces personnes, n'étant pas assez qualifiées, ne peuvent pas obtenir de papier.

Il y a pourtant il y a un réel besoin de main d'oeuvre non-qualifiée. Cette demande est structurelle. L'opposabilité de l'emploi : la préférence européenne à l'emploi dans un contexte d'économie libéral et dans un contexte de pénurie de main d'oeuvre. Diversifier les voix d'entrée pour plus de catégorie de gens. Ouvrir pour plus de catégorie et donc pour plus de fluidité.

La mobilité aujourd'hui c'est « aller-et venir ». La fermeture des frontières s'inscrit en opposition à ce phénomène Inverser la logique : le principe c'est l'ouverture des frontières mais les pays peuvent les fermer. Progression dans les principes.



En pleine transition démocratique, la Tunisie est particulièrement concernée par le réexamen de sa réglementation et de ses politiques en matière de protection des droits des travailleurs migrants (Hanafi S., 2014). Les conditions d'entrée, de travail, et de séjour des étrangers sont, dans la réglementation actuelle, particulièrement restrictives et procèdent d'une politique de fermeture à l'immigration.

Les contraintes du développement, un taux de chômage élevé explique le maintien de cette politique législative qui n'a été assouplie que dans deux domaines clés pour l'économie tunisienne : l'investissement étranger et le tourisme. L'amélioration de la condition des migrants est nécessaire d'autant plus que la réglementation actuelle est non-conforme au droit international des droits de l'homme et plus particulièrement à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des droits de leur famille de 1990, non ratifiée par la Tunisie (Ben Jémia M., 2011). La Tunisie a toutefois ratifié les conventions de l'OIT relatives à la sécurité sociale et aux travailleurs migrants (conventions 97, 102, 118, 143, 157).

De la question du droit des travailleurs étrangers sur le territoire tunisien découle la question de la régularisation. Le problème des pénalités par exemple, est un obstacle récurrent auquel doivent faire face les étrangers en Tunisie. En effet, face au manque de clarté et à la lenteur des démarches administratives, les étrangers en Tunisie tombent facilement en situation irrégulière se trouvant ainsi en situation de vulnérabilité et de précarité. Ainsi une réforme des droits des étrangers en Tunisie s'impose pour permettre une meilleure intégration.

L'intégration des étrangers passe nécessairement par une promotion de leurs droits civils et sociaux d'une part, et une meilleure participation civique et politique (Boubakri (ed) 2014). Dans un contexte où la Tunisie est aujourd'hui perçue comme un pays de destination (souhaité et ad hoc) pour des migrants de différents profils (flux migratoire mixte), il semble incontestable que les lois et procédures administratives régissant l'entrée, le séjour, la résidence et la sortie des étrangers et des Tunisiens datant respectivement de 1968 et de 1975 doivent être réévaluées pour ainsi soutenir une gestion de la migration améliorée et adaptée aux objectifs et défis actuels et ce, en accord avec les conventions bilatérales et régionales et les pratiques et standards internationaux (conventions des droits de l'homme, conventions de l'OIT, standards en matière de protection internationale, conventions du droit de la mer, Protocoles sur le trafic des migrants et la traite des êtres humains, etc.). Les besoins du marché impliquent une réflexion sur les ressources humaines requises pour encourager son développement durable.

Les conventions bilatérales en matière de sécurité sociale

Extrait de la présentation de Kamel Madouri

Contenu des dispositions de coordination de l'accord d'association Tunisie/UE:

- L'égalité de traitement, avec les ressortissants des États membres dans lesquels ils sont occupés, des travailleurs tunisiens et les membres de leur famille résidant avec eux, pour toutes les branches de sécurité sociale couvertes par le règlement 1408/71.
- La totalisation de périodes d'assurance, d'emploi ou de résidence accomplies dans les États membres pour les mêmes branches de sécurité sociale à l'exception des prestations de chômage, les prestations d'accident de travail et de maladie professionnelle et les allocations de décès.
- L'exportation des prestations familiales à l'intérieur de la Communauté
- L'exportation vers la Tunisie des prestations de vieillesse, survie, accident de travail ou maladie professionnelle et d'invalidité.
- L'application de ces principes par la Tunisie en faveur de travailleurs communautaires à l'exception de la totalisation.

Modalité d'application: l'article 67 de cet accord: le Conseil d'association arrête les dispositions permettant d'assurer l'application des principes énoncés à l'article 65 en matière de sécurité sociale.

La condition des étrangers en Tunisie

Extrait de la présentation d'Hassan Boubakri

Premier axe: plaider pour une réforme des dispositions relatives aux migrations irrégulières

I-Réformer le droit interne

II-Renégocier les accords de réadmission

Deuxième axe : plaider pour une réforme de la condition des étrangers

I-Modifier les dispositions relatives à l'entrée des étrangers en Tunisie

II- Modifier les dispositions relatives au séjour des étrangers en Tunisie

III- Modifier les dispositions relatives à l'exercice d'une activité économique en Tunisie

IV- Favoriser l'intégration des étrangers

V- Modifier les dispositions relatives au départ de l'étranger.

Troisième axe: plaider pour une réforme du droit de la nationalité

I- Supprimer la discrimination en matière de jus soli

II- Supprimer la discrimination en matière d'acquisition de la nationalité par mariage.

Le profil migratoire de la Tunisie a subi des transformations importantes à la suite des révolutions arabes. La Tunisie est devenue à la fois un pays clé d'émigration mais également de destination et de transit. Beaucoup de migrants provenant principalement de l'Afrique sub-saharienne transitent par la Tunisie pour se rendre en Europe.

Avec le renforcement des mesures restrictives que l'Europe impose en termes d'immigration et de contrôle et le danger de se rendre par bateau en Europe, une partie d'entre eux finissent par rester sur le territoire tunisien. D'autre part, la Tunisie est également devenue un pays de destination et le pays se retrouve aujourd'hui confronté à de nouvelles problématiques en termes de prise en charge des migrants, d'infrastructures, d'insertion, de gestion des frontières, etc. Ces transformations et ces nouveaux défis nécessitent une discussion sur le système de protection légale et sociale actuelle pour une meilleure inclusion des personnes migrantes en Tunisie.

Devenu un pays de transit et d'accueil en plus d'un pays de départ, la Tunisie, entretient avec la question de la protection des migrants des relations complexes, influencées par le contexte socio-économique et politique. En matière de protection juridique, la Tunisie, en pleine transition démocratique est particulièrement concernée par le réexamen de sa réglementation et de ses politiques en matière de protection des droits des travailleurs migrants (Hanafi S., 2014).

Les conditions d'entrée, de travail, et de séjour des étrangers sont, dans la réglementation actuelle, particulièrement restrictives et procèdent d'une politique de fermeture à l'immigration. Le Programme des Nations Unies pour le développement définit la protection sociale comme suit : « la protection sociale nécessite l'intervention d'organismes publics, privés et volontaires ainsi que de réseaux sociaux, en vue d'aider des individus, des ménages et des communautés à prévenir, gérer et surmonter les dangers, risques et difficultés qui menacent leur bien-être présent et futur »¹.

Dans le contexte de la migration, l'OIM entend par « individus, ménages et communautés » les migrants, leur famille et leurs communautés d'origine et d'accueil.

Les migrants devraient bénéficier systématiquement d'une protection sociale d'un bout à l'autre du cycle migratoire, non seulement dans le pays d'origine avant leur départ, mais aussi dans le pays de transit et de destination et après leur éventuel retour, faute de quoi le coût social et financier de la migration peut s'alourdir et faire oublier ses effets positifs.

A cet égard, l'OIM a pour but d'élaborer et de mettre en oeuvre, en collaboration avec ses Etats Membres et d'autres partenaires, des mesures qui permettent de réduire les risques sociaux et financiers liés à la migration et d'aider les migrants à réaliser leur potentiel économique grâce à un meilleur état de santé, à une vigilance accrue et à une moindre exposition au risque d'exploitation ou de traitement inéquitable.

Le respect des droits sociaux des migrants et de leur famille dans les pays d'origine et de destination est la pierre angulaire de la protection sociale. Ces droits englobent le droit à des conditions de travail décentes dans le pays de destination, l'accès aux régimes de sécurité sociale (lorsqu'ils existent), le droit aux soins de santé, à un logement correct, à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que le droit des enfants de migrants à l'éducation. Lorsque les mécanismes de protection sociale sont déficients, la vulnérabilité des migrants est plus grande, surtout lorsque les nationaux sont exposés aux mêmes risques qu'eux en ce qui concerne la garantie des moyens d'existence et l'impossibilité d'accéder aux services sociaux. Dans ces cas, les migrants sont souvent exposés à des sentiments hostiles à leur égard dans leur communauté d'accueil et, dans les lieux de transit, sont fréquemment exploités par des trafiquants et d'autres groupes criminels qui profitent de leur vulnérabilité.

Accès à la santé

La santé est un droit de l'homme fondamental essentiel pour le développement humain et pour la réalisation des objectifs millénaires pour le développement. L'accès au service de santé est une priorité et le droit à la santé va bien au-delà des soins de santé. En effet, une bonne santé nécessite de bénéficier d'autres droits économiques et sociaux, notamment, le droit à une nourriture, un habillement et à un logement convenables ainsi que le droit à la sécurité sociale (OIM, 2010). L'accès des migrants aux services de santé, indépendamment de leurs statuts et de leur origine nationale, est un droit fondamental prescrit dans toutes les conventions, les chartes, les traités, les conférences mondiales et les normes juridiques internationales. Chaque pays doit donc s'engager à garantir le droit à la santé pour tous et toutes, et à respecter l'accès aux services de santé de base, au planning familial et aux soins VIH/Sida. Pourtant, l'OMS, l'UE ainsi que plusieurs autres ONG oeuvrant dans le domaine de la santé et de l'accès aux soins des migrants relèvent souvent le non-respect persistant de ces normes d'où l'émergence de l'exclusion et de marginalisation directs ou indirects, toujours préjudiciables à la santé des individus. D'un côté, des discriminations des migrants, et en premier lieu des migrants les plus pauvres/vulnérables (Rapports sur la santé- OMS, 2005 ; COMEDE, 2009).

En matière de droits sociaux des migrants et de leurs familles, la Tunisie a conclu plusieurs conventions bilatérales avec des pays voisins. Près de 14 conventions bilatérales dont 9 avec des pays européens ont été signées par la Tunisie dans le but de résoudre les conflits de loi et de coordonner les législations afin de garantir et de protéger les droits des migrants en matière de sécurité sociale.

Toutefois, une population importante de migrants tunisiens notamment dans les pays du Golfe, les pays de l'Europe de l'Est et les pays de l'Amérique du Nord demeure exclue des conventions bilatérales. La plupart des conventions générales conclues par la Tunisie couvrent les travailleurs salariés et leurs ayants droits.

Les déterminants socio-économiques de l'accès aux soins pour les migrants

Extrait de la présentation de Stéphane Heymans

Accès aux soins pour tous sans discrimination

1. Couverture maladie universelle pour tous avec protection des plus vulnérables
2. Développer une approche & offre de soins adaptés aux publics défavorisés: niveau 0,5 (entre communautés et 1^{ère} ligne)

- Approche mobile et pro-active vers publics défavorisés
- Services d'accueil, d'information, de soins et d'orientation : services bas seuil et gratuit

3. Adapter l'offre de soins de santé aux besoins des exilés et un public défavorisé

- Centres de santé globale (accompagnement médical, social, juridique, psychologique...)
- Services de traduction et de médiation inter-culturelle ...

Droit d'asile

A l'heure actuelle, le gouvernement tunisien présente des lacunes s'agissant de la prise en charge des réfugiés sur le territoire tunisien. En effet, bien que la Tunisie ait ratifié la Convention de 1951 (www.unhcr.org/fr/4b14f4a62.pdf) sur les réfugiés, il n'existe pas de réelle mise en oeuvre de la convention. Il y a une forme de vide juridique en ce qui concerne la prise en charge et la protection des demandeurs d'asile sur le territoire tunisien (Ben Achour S., 2011).

Un projet de loi est en cours de développement et c'est le UNHCR qui a pour le moment la responsabilité d'accorder, ou non, le statut de réfugié aux demandeurs. En l'absence de législation et de procédures nationales d'asile, le HCR enregistre les demandeurs d'asile, détermine s'ils peuvent prétendre au statut de réfugié, délivre des papiers aux réfugiés et aux demandeurs d'asile et s'efforce de garantir le respect des normes minimales de protection internationale pour toutes les personnes relevant de sa compétence.

Le Haut-Commissariat encourage l'autosuffisance par la formation professionnelle et fournit des allocations mensuelles aux réfugiés de longue date pour leur permettre de subvenir à leurs besoins élémentaires. Les principaux défis consistent à répondre aux besoins des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR en matière de protection et d'aide humanitaire, à mettre en place des régimes d'asile nationaux efficaces et à encourager une gestion régionale des mouvements migratoires mixtes qui tienne compte des besoins de protection (UNHCR, 2014).

Le Gouvernement tunisien s'est engagé à mettre en place une législation et une procédure dans le domaine de l'asile. Le HCR et ses partenaires s'efforcent de renforcer les capacités des fonctionnaires nationaux afin



Stéphane Heymans,
Médecins du Monde, Bruxelles.

Flux migratoires mixtes et traite des personnes

Comme de nombreux pays de la région, la Tunisie est touchée de manière croissante par les flux migratoires mixtes. Ces flux migratoires, composés de migrants et de demandeurs d'asile/réfugiés, et dont les causes de la migration et les besoins sont différenciés, posent des défis importants au gouvernement tunisien en termes de gestion migratoire, mais aussi en ce qui concerne la protection de ces populations, souvent très vulnérables.

Dans ce contexte, les migrants en situation irrégulière, les femmes isolées, les enfants migrants non-accompagnés ou séparés, les réfugiés, les demandeurs d'asile ou encore les demandeurs d'asile déboutés, sont des populations à risque élevé d'être victimes de la traite des personnes, que ce soit dans le travail forcé, la prostitution forcée ou la servitude domestique.

Des mesures adaptées pour améliorer les conditions socioéconomiques des groupes à risque et faciliter leur accès à l'information, aux services sociaux et juridiques tout au long de leur parcours migratoire, est donc nécessaire afin de mieux les protéger et les préserver des réseaux transnationaux de traite des personnes. A ce jour, d'importants efforts ont été développés en ce sens par le gouvernement tunisien, en particulier à travers le rôle actif de la Commission nationale de lutte contre la traite des personnes, sous tutelle du Ministère de la Justice, pour répondre aux défis de la traite des personnes et en vue d'assurer une meilleure protection des victimes de ce crime dans le cadre des flux migratoires complexes dans la région.

Avec l'appui technique de l'OIM et des membres du Comité de pilotage du « Projet SHARE », sur la base d'une approche participative et multisectorielle, le gouvernement tunisien a élaboré un projet de loi contre la traite des personnes, qui a été soumis en mai 2015 à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP). La future adoption d'un tel cadre législatif national contre la traite permettra d'apporter une réponse globale et efficace à l'accroissement du problème en Tunisie.

Hélène Le Goff, OIM, Tunis.

Défis de protection des migrants: Lutte contre la traite

Extrait de la présentation de Hélène Le Goff

Le Projet de loi organique relatif à la prévention et la répression contre la traite des personnes est constitué de 5 chapitres et de 66 articles.

CHAPITRE I: Dispositions générales

- Section 1: les personnes punissables
- Section 2: l'exemption et atténuation des peines
- Section 3: l'aggravation des peines
- Section 4: les procédures spéciales

CHAPITRE II : La répression de la traite des personnes

CHAPITRE III : La Commission Nationale de lutte contre la traite des personnes

CHAPITRE IV: Les mécanismes de protection et d'assistance

- Section 1: les mesures de protection
- Section 2: les mesures d'assistance

CHAPITRE V: Dispositions finales



Quels liens entre la migration et le développement ?

A une époque de mobilité humaine sans précédent, il est important de comprendre les liens qui sous-tendent la migration et le développement et de prendre des mesures pratiques pour que la migration s'intègre d'avantage dans une démarche de développement et s'intègre ainsi comme indicateur du développement régional et national.

Il s'agit ainsi de sortir d'une vision négative de la migration et de souligner les impacts positifs que la migration peut avoir sur le développement social, financier, culturel et humain. Les migrations internationales peuvent contribuer à la croissance et à la prospérité des pays d'origine et de destination, et profiter aux migrants eux-mêmes. Le potentiel de la migration sur le développement a pris une importance grandissante dans les actions de la coopération internationale et des gouvernements dans plusieurs régions du monde. Des actions et des programmes divers sont mis en place afin d'œuvrer à la bonne gestion des impacts de la migration sur le développement et d'en saisir toutes les opportunités.

Les initiatives en matière de migration et de développement veulent maximiser les bénéfices de la migration sur le développement au travers de la prise en compte de facteurs multiples. Les migrants peuvent contribuer et contribuent de fait au développement de leur communauté d'origine comme de destination au travers du capital humain (éducation, formation, compétences et connaissances) et du capital financier et entrepreneurial (investissement étranger pour le développement, activité commerciales, transferts de fonds, épargne, investissements des entreprises, achats immobiliers et soutien humanitaires). En dépit de ces avantages potentiels, la migration est rarement reconnue dans les outils de planification.

Migration et développement sont étroitement liés à différents niveaux. Au niveau macro-économique, par exemple, les processus généralement associés au développement, les relations historiques entre les pays et les politiques migratoires peuvent influencer la capacité et les aspirations des gens à se déplacer. Au niveau « méso-économique », la migration influence et est influencée par les relations et les institutions sociales, telles que la dynamique des ménages, les réseaux sociaux, ou les marchés du travail (par exemple le manque de possibilité d'emploi à un endroit et la demande de main-d'œuvre étrangère à un autre endroit).

Au niveau macro-économique, le bien-être des migrants peut-être amélioré ou diminué en fonction (OIM, 2014) :

- *Des causes, de la nature (volontaire/involontaire) et du schéma de migration (permanente, temporaire ou circulaire) ;*
- *Des caractéristiques socioéconomiques des migrants (comme l'âge, la situation familiale, la classe, le sexe, la nationalité, l'origine ethnique, le statut migratoire) ;*
- *De la sélectivité de la migration (par exemple si les migrants font partie des groupes les plus privilégiés, si la migration se produit dans un contexte marqué par les inégalités préexistantes ;*
- *L'accès des migrants au capital social et leur implications (ou non) dans les relations et transactions transnationales ;*
- *Des contraintes et des possibilités offertes aux migrants dans le contexte d'origine et d'accueil et des positions qu'ils occupent dans ces contextes.*

La migration se produit à l'intersection des processus dans les contextes d'origine et d'accueil et de la dynamique globale, et influence d'une manière différente les pays d'origine et de destination et la vie des gens, que ce soit dans les pays du Nord ou du Sud ; En tant que tel, le lien migration-développement ne concerne pas seulement les pays dits « en développement » ou « pauvres » ou les « pays du Sud ». En effet, les personnes originaires des pays « développés » sont plus susceptibles de migrer que les personnes originaires des pays en développement, ce qui soulève des questions sur les approches conventionnelles de la migration et du développement qui mettent l'accent sur la mobilité des pays pauvres vers les pays riches (OIM, 2013).

Le lien entre la migration et développement porte sur les interdépendances entre les pays et les personnes concernés. Une perspective transnationale (comment les dynamiques d'« ici » influencent et sont influencées par les dynamiques de « là-bas ») permet de prendre en compte ces interdépendances. L'élargissement des capacités et des libertés des migrants peut fortement dépendre des opportunités et des difficultés auxquelles ils sont confrontés avant, pendant ou après la migration.

Les connaissances, les compétences, la culture et les valeurs de migrants constituent des ressources humaines et culturelles qui peuvent être enrichies par la migration. Les migrants peuvent apporter ces ressources aux sociétés auxquelles ils participent, mais ces ressources peuvent aussi être sapées. Les migrants peuvent être disposés à investir leurs ressources financières dans le pays d'origine, mais l'environnement d'investissement est parfois peu attrayant.

Comment renforcer les aspects positifs de la migration sur le développement? (OIM, 2014)

- Créer des voies de migrations sûres pour les travailleurs peu et hautement qualifiés, avec des perspectives de séjour de longue durée et de regroupement familial.
- Assurer la protection des droits des migrants et l'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil.
 - o Considérer la migration comme un des aspects de la planification du développement.
- Favoriser la coopération et la cohérence internes et internationales à travers le dialogue et la concertation avec tous les acteurs concernés, au moyen d'accords bilatéraux ou multilatéraux et en s'engageant à respecter les principes des conventions internationales pertinentes. Il est à noter que la coopération et le dialogue au niveau international doivent réellement tenir compte des intérêts des pays d'origine et d'accueil, et des migrants eux-mêmes.
- Améliorer les résultats de la migration en réduisant son coût socioéconomique grâce à un recrutement facilité et éthique, à la diffusion de l'information, l'accès à la formation et au conseil.
- Créer des environnements permettant aux migrants d'élargir leur capacité et leurs libertés avant, pendant et après la migration.
- Enfin, considérer la migration du point de vue du développement humain signifie que le lien entre les contextes de développement favorables et les effets positifs de la migration ne devraient jamais être tenu pour acquis, ni provenir de demandes externes. La mobilité est une liberté en soi ; elle peut être ou ne pas être instrumentalisée en faveur du développement. Conformément à l'approche axée sur les capacités, le choix de s'impliquer ou non dans le processus de développement revient aux migrants.

Mobilisation de la diaspora

Les envois d'argent des migrants constituent une importante source de financement des économies des pays en développement et pour les populations bénéficiaires. Ils bénéficient en particulier à de larges couches de la société qui, sans ces ressources, auraient un niveau de vie plus bas. Une des particularités des transferts de fonds est qu'ils représentent une source financière relativement stable. En effet, même en situation de crise économique et financière des pays de résidence des migrants, les flux d'argent de ces derniers tendent à rester stables et à être moins liés à la conjoncture économique que l'aide publique au développement et les investissements directs étrangers. C'est le cas pour les pays du Maghreb notamment (IOM & LAS 2012).

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA), le pourcentage de la population d'expatriés peut représenter jusqu'à 15 % de la population totale. Les fonds que ces expatriés envoient chez eux peuvent représenter jusqu'à 22% du PIB et une proportion encore plus grande des recettes en devises dans leur pays d'origine. Selon la Banque centrale de Tunisie, les remises comptabilisées contribuent pour 5% du PIB tunisien (IOM & LAS 2012). Ce montant peut être doublé si on prend en compte les montants transférés via des systèmes bancaires informels ou parallèles.

La diaspora est ainsi devenue une source d'intérêt croissant étant donné l'apport financier que celle-ci représente par rapport au pays d'origine. Ces fonds ont eu dans certaines régions un impact économique local important. Il est donc intéressant de se pencher sur les multiples façons dont ces fonds peuvent être utilisés afin de servir au développement économique des pays receveur. L'état doit cependant catalyser et maîtriser leur impact.

Les transferts de fond posent plusieurs problèmes en termes de réglementation et de systèmes juridiques qui régissent le marché des transferts d'argent. Ils s'accompagnent également de la création de systèmes bancaires et non bancaires formels ou informels et leur réglementation doit faire partie de l'agenda des états. Même si l'investissement de la diaspora a suscité un intérêt grandissant ces dernières années, les recherches à ce sujet restent limitées à des communautés et des régions en particulier. Plusieurs institutions développent des projets visant à promouvoir la création d'entreprises des Tunisien résident à l'étranger en Tunisie.

Le programme Souk At-tanmia, par exemple, soutient les entrepreneurs pour la réalisation de leur projet. Pour permettre aux projets sélectionnés de se développer durablement et de créer des emplois, Souk At-tanmia offre un programme complet d'accompagnement sur mesure. Cet accompagnement est réservé aux porteurs de projet d'origine algérienne, marocaine et tunisienne résidant en Europe et souhaitant créer une entreprise dans leur pays d'origine.

Parallèlement, ACIM et ANIMA Investement mènent conjointement une enquête européenne en ligne afin de mieux connaître les motivations et les freins à l'investissement des diasporas du Maghreb dans leur pays d'origine. D'autres programmes tels que Twensa Inest (ACIM), Diamed (CONNECT) visent à encourager le développement de projets d'entrepreneuriat depuis la diaspora et dans toutes la région du Maghreb. D'autre part, l'API, l'APIA, le CEPEX et la FIPA ont mis en place des mesures incitatives pour l'investissement et le développement de l'entrepreneuriat en Tunisie.

D'autre part, l'investissement de la diaspora ne se fait pas uniquement en terme financier mais aussi en termes d'investissement humain avec par exemple les transferts de connaissances, les partenariats dans le secteur public et privé ou l'implication politique. La diaspora peut contribuer au travers du transfert de connaissances, au développement du capital humain.

En ce sens, l'OTE développe des initiatives pour renforcer et préserver les liens de confiance entre les TRE et le pays d'origine comme par exemple, des cours de langue arabe pendant les vacances d'été, des voyages d'exploration et d'étude, permettant aux jeunes Tunisiens résidant à l'étranger de visiter leur pays d'origine et de découvrir la richesse du patrimoine national.

Diaspora et incitatifs socio-économiques dans les pays du Maghreb

Extrait de la présentation de Mariem Malouche.

Enquête de la Banque Mondiale : Mobiliser la diaspora pour l'investissement, le commerce et le transfert technologique
Résultats d'une enquête et de consultations auprès de la diaspora arabe :

1. Diaspora est motivée pour aider le pays d'origine, surtout à travers les formations, transfert de connaissances...
2. Il règne encore un manque de confiance dans les gouvernements et institutions, d'où une préférence dans les investissements directs, dans les villes et régions d'origine
3. Une demande de reconnaissance par les gouvernements, notamment au niveau local (décentralisation)
4. Besoin d'initiatives et de projets qui facilitent l'accès à l'information (réglementations, opportunités d'affaires, etc.)

Principales Recommandations :

- Les gouvernements devraient intégrer la diaspora comme partenaire de développement et les mobiliser
- Cartographie de la diaspora suivant les profils, revenus, pays de résidence, etc.
- ii) Ciblage des initiatives
 - Promouvoir des initiatives qui augmentent la confiance et l'information, exemple:
 - Plateformes online entre diaspora et entrepreneurs dans pays d'origine avec processus de sélection et monitoring rigoureux et crédible
 - Cartographie des besoins et projets dans les régions

Mariem Malouche, Banque Mondiale,
Washington D.C

Fuite des cerveaux, gain des cerveaux et migration circulaire

On voit également se développer en Tunisie, la création d'un espace universitaire sud-sud ainsi que sud-nord (principalement en direction de la France). Ce développement a été facilité par la mise en place notamment d'un système de reconnaissance internationale des diplômés délivrés par les universités. Elle nécessite néanmoins d'assurer la mobilité académique des étudiants, enseignants et chercheurs qui varie en fonction des dispositions migratoires des pays d'accueil. La mobilité professionnelle en revanche est plus difficile à mettre en place car elle introduit la problématique de la fuite des cerveaux (Ben Jémia M., 2010). Le processus de Bologne dont l'objectif est de construire et consolider l'économie de la connaissance, d'attirer et de retenir les personnes hautement qualifiées a permis la création d'un espace Européen Université Recherches. Ce processus a été étendu aux pays du Sud et de l'Est de la méditerranée, liées à l'Europe par des accords d'association et partenaires de la politique européenne de voisinage (PEV), dont la Tunisie (Ben Jémia M., 2010).

Tandis que l'émigration de personnes qualifiées est souvent perçue comme une perte pour le pays d'origine, plusieurs gouvernements sont en train de réaliser les opportunités que cette migration entraîne sur le transfert de compétence et de connaissances. Le placement des compétences Tunisiennes à l'étranger peut représenter un atout non négligeable pour le pays. C'est dans ce sens que la politique tunisienne en termes d'émigration a été centrée sur la nécessité de renforcer les liens de ses émigrés avec le pays. En effet, les compétences tunisiennes à l'étranger constituent un apport important pour le développement en terme de transfert de fond d'une part mais également en terme de transfert de connaissances ainsi que de réseau à l'international. Tous ces éléments motivent donc à favoriser et faciliter les liens qu'entretiennent les TRE avec la Tunisie. C'est à une migration circulaire (mouvement temporaire et généralement répétitif d'un travailleur migrant entre les zones d'origine et d'accueil) que tend la politique tunisienne en la matière. A défaut de pouvoir les ramener définitivement au pays, la Tunisie tente d'amener ses migrants hautement qualifiés à participer à la formation et à la recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche (Bel Haj Zekri A., 2010).



Circulation des compétences et contribution au développement

Extrait de la présentation de Saïd Musette

- Débats d'idées
 - Fuite ou Gain des Cerveaux (Brain Drain or Brain Gain)
 - Mobilité ou Circulation des Compétences (Echange ou Gaspillage des cerveaux)
 - Réseau Diaspora (Migrant et Assimilés)
 - Politique active des migrations internationales
 - Migration de retour
 - Transferts de fonds (matériels/immatériels)
- Migrants transnationaux: bi-résidents

Migration et développement local

Dans un contexte de fortes disparités régionales entre les différentes régions en Tunisie, le phénomène de la migration interne a un impact important sur le développement dans les régions. En effet, on observe en Tunisie, un exode rural important depuis les régions où l'activité économique est faible et les perspectives d'emploi, surtout pour les jeunes, sont moindres, vers les régions économiquement fortes comme le Grand Tunis ou Sfax.

On parle alors de désertification humaine. Cette migration interne contribue souvent à aggraver la pression sur les régions d'accueil qui font face à l'arrivée croissante de migrants. Le changement climatique est également un facteur à prendre en considération dans l'observation de la migration interne. En effet, certaines régions où l'activité économique principale est centrée autour du domaine agricole subissent les effets des changements climatiques (ex. Sidi Bouzid).

Face à la baisse des rendements de l'activité agricole, les gens sont en quelque sorte contraint de migrer à la recherche d'emploi. Ces migrations internes ont, en conséquence, un impact sur les migrations internationales. Le développement régional est au coeur de la problématique de la migration et du développement. L'accès à l'emploi, à l'éducation, aux services de santé etc. constituent des moteurs de la migration.

La construction d'une politique migratoire se pose aujourd'hui en termes d'orientations stratégiques. La migration devrait, dans ce sens, être envisagée aussi comme un facteur d'intégration économique régionale.



Saïb Musette, Centre de Recherches en économie Appliquée au Développement (CREAD), Alger.

BIBLIOGRAPHIE

Lotz P. & Kuhle H., 2014, « Entrepreneuriat Vert: Une voie prometteuse Vers un futur durable en Tunisie et ailleurs », GIZ.

Verner D. & Breisinger C., (ed.), 2013, « Economics of Climate Change in the Arab World Case Studies from the Syrian Arab Republic, Tunisia, and the Republic of Yemen », International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank.

Verne D., 2013, « Tunisia in a Changing Climate Assessment and Actions for Increased Resilience and Development », International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank.

Halleb., & al., 2012, « Profil Environnemental de la Tunisie », Euronet Consortium. ALCOR-TEC 2012, « Elaboration de la «Stratégie Nationale sur le Changement Climatique» de la Tunisie », GIZ, Ministère de l'environnement.

Sokona Y., 2007, « Adaptation aux changements climatiques et lutte contre la désertification », OSS, GTZ. Sté Consulting en Développement Communautaire et en Gestion d'Entreprises " CDCGE ", 2006, « Programme d'action régional de lutte contre la désertification du Gouvernorat de Kasserine ».

Picouet M., 2002, « Formes de mobilité et dynamique de l'environnement en Tunisie », Revue européenne des migrations internationales, p.51-65. Kriaa M., 2014, « IRAM: Diagnostic de la gouvernance de la migration de main d'oeuvre en Tunisie: synthèse des recommandations », OIT.

Hanafi S., 2014, « IRAM: Examen des législations et des pratiques concernant les travailleurs migrants et recommandations en vue de mieux protéger les travailleurs migrants, hommes et femmes », OIT.

Pouessel F., 2014, « Report on Tunisian legal emigration to the EU modes of integration, policy, institutional frameworks and engagement of non-state actors », INTERACT Research Report, 22, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, Migration Policy Center.

Fargues P. and Bonfanti S., 2014, « When the best option is a leaky boat : why migrants risk their lives crossing the Mediterranean and what Europe is doing about it », Migration Policy Centre, EUI.

Brian T. and Laczko F. (ed.), 2014, « Fatal Journeys Tracking Lives Lost during Migration », OIM. De Bruycker P. & al., 2013, « Migrants smuggled by sea to the EU : facts, laws and policy options », Migration Policy Centre (MPC), RSCAS, European University Institute (EUI, Florence).

Dorgnach C., 2013, « Study Border Management (BM) in AFRICA », ICMPD.

Broussard E., 2013, « Baseline Study on Trafficking in Persons in Tunisia: assessing the scope and Manifestation », OIM.

Baba W., 2013, « Investigation in first asylum country Tunisia / Shousha Camp », Migration Policy Centre (MPC), RSCAS, European University Institute (EUI, Florence).

Ben Khalifa R., 2013, « L'émigration irrégulière en Tunisie après le 14 janvier 2011 : Le problème des disparus : pouvoirs publics et société civile », Hommes et migrations, 1303 | 2013, 182-188.

Sammakia N., 2012, « Asile et Migration dans le Maghreb », Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH).

Cassarino J-P, Lavenex S., 2012, « La gouvernance européenne des migrations dans la région méditerranéenne : la promesse d'un partenariat (équitable)? », Culture et Société, Migrations, 316-320.

McMahon S., 2012, « North African Migration and Europe's Contextual Mediterranean Border in Light of the Lampedusa Migrant Crisis of 2011 », European University Institute (EUI, Florence).

Ministère de la santé publique, 2012, Plan stratégique national de la riposte au VIH/sida et aux IST (2012-2016) en Tunisie.

Roy O., 2012, « Europe and the Mediterranean: When obsession for security misses the real world », RSCAS, European University Institute (EUI, Florence).

Ben Achour S., 2011, « Le droit tunisien face à la traite de personnes et au trafic de migrants », RSCAS, European University Institute (EUI, Florence).

IOM, 2011, « Humanitarian Response to the Libyan Crisis (February – December 2011 Report) ».

IOM, 2011, « Humanitarian Evacuation on the Libyan Border ».

Ben Achour S., Ben Jemia M., 2011, « Guerre en Libye : la situation des migrants et des réfugiés en Tunisie », RSCAS, European University Institute (EUI, Florence).

Ben Jemia M., 2011, « Le droit tunisien de l'immigration », série : "CARIM AS", [46], Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI) : Institut universitaire européen.

Ben Achour S., Ben Jemia M., 2011, « Révolution tunisienne et migration clandestine vers Europe : Réactions européennes et tunisiennes », RSCAS, European University Institute (EUI, Florence).

Perrin D., 2011, « Immigration and Citizenship Law in the Maghreb: Turning Aliens into Citizens », RS-CAS, European University Institute (EUI, Florence).

Ben Jémia M., 2010, « Migration et genre, de, vers et à travers la Tunisie », série : "CARIMAS", [60], Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI) : Institut universitaire européen.

Planes-Boissac V. & al., 2010, « Etude sur la Migration et l'Asile dans les pays du Magreb: Des cadres juridiques et administratifs insuffisants et incapables de garantir la protection des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile », Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme.

Boubakri (ed), 2014, *Plaidoyer pour une réforme des lois relatives aux migrants, aux étrangers et à la nationalité en Tunisie*, CETUMA.

UNHCR, 2014, « Fact Sheet ».

UNHCR, 2014, « Rapport global 2013: Moyen-Orient et Afrique du Nord ».

UNHCR, 2014, « Rapport Global 2013 Afrique du Nord: aperçu sous-régional ».

UNHCR, 2013, « Appel global 2014-2015 du HCR - Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) : résumé ».

UNHCR, 2013, « Rapport Global 2012- Tunisie ».

UNHCR, 2013, « Appel Global 2014-2015 du HCR- Afrique du Nord (aperçu sous_régional) ».

UNHCR, 2012, « Appel global 2013 du HCR (actualisation) - Afrique du Nord (aperçu sous-régional) ».

UNHCR, 2012, « Rapport Global 2011- Tunisie ».
UNHCR, 2011, « Appel global 2012-2013 du HCR – Tunisie ».

« Etude exploratoire sur les services offerts aux migrants en Tunisie », OIM, 2014

Pouessel S., 2014, « Report on Tunisian Legal Emigration to the EU: Modes of Integration, Policy, Institutional Frameworks and Engagement of Non - State Actors, INTERACT RR 22, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): European University Institute.

Yaakoubi A., 2013, « facteurs de vulnérabilité et prise en charge médico-sociale chez les psvih », université de Tunis, faculté de médecine.

Kamel M., 2011, « Protection sociale des travailleurs Tunisiens migrants : examen critique des dispositifs nationaux et internationaux », série : "CARIM RR", [09], Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI) : Institut universitaire européen.

UNAIDS, 2011, « UNAIDS Middle East and North Africa Regional Report on Aids ».

Ben Hafaiedh A. & al. , « Migration et sida en Tunisie : Connaissances, perceptions et comportements à risques », ONFP.

Ben Cheïkh F. & Chekir H., 2009, « Les obstacles à la ratification par la Tunisie de la Convention internationale sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles », série: "CARIM AS", [28], Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI) : Institut universitaire européen.

2014, *Dialogue Sociétal sur les politiques, stratégies et les plans nationaux de la santé. Santé en Tunisie : Etat des lieux.*

Ernst T., 2013, « Le Marché du Travail Canadien: Explorer les Opportunités d'Emploi pour les Tunisiens », IOM.

ILO, 2013, 'Youth employment and migration : a review of practices from joint programmes of the United Nations' IOM & AFDB, 2012, 'Migration of Tunisians to Lybia: Dynamics, Challenges and Prospects'.

Kriaa M. & al., 2011, « Bonnes Pratiques En Matière de collecte et de Partage de Données sur la Migration du Travail pour Renforcer les Systèmes d'Information du Marché de l'Emploi (SIME) Migration de Travail en Tunisie une Lecture de la Décennie 2002-2012 », IOM.

ILO, 2011, « Etude sur la croissance et l'équité Tunisie Un nouveau contrat social pour une croissance juste et équitable ».

Boubakri H., 2010, « Tunisie: Migration, marché du travail et développement », ILO

Boubakri H., 2010, *Migration pour le travail décent, la croissance économique et le développement : le cas de la Tunisie*, ILO.

Philippe Fargues, 2010, 'Labour Markets Performance and Migration Flows in Arab Mediterranean Countries: Determinants and Effects' Gobe E., 2012, « Les diplômés tunisiens des Grandes Écoles françaises d'ingénieurs : une élite mondialisée ? Réflexion sur les mobilités des hauts cadres tunisiens », *Migrations Société* 24, 141-142, 27-40.

Bel Haj Zekri A., 2010, « Le cadre sociopolitique de la migration hautement qualifiée en Tunisie », série : "CARIM AS", [38], Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen.

Fourati H., 2010, « La migration hautement qualifiée depuis et vers la Tunisie », série : "CARIM AS", [18], Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen.

Jaulin, T., 2014, « Géographie du vote à distance : l'élection tunisienne de 2011 à l'étranger », *L'Espace Politique*.

Pouessel, S., 2014, 'Report on Tunisian legal emigration to the EU modes of integration, policy, institutional frameworks and engagement of non-state actors', INTERACT research report. Tejada, G. & Delahaye S.G., 2014, « La Communauté Tunisienne Résidente en Suisse (CTRS) : tour d'horizon », EPFL.

Noack M., Wolff V., 2013, 'Enhancing diaspora engagement: Operational guidelines for South-South and triangulat cooperation', ICMPD.

Amez Droz E., Hollinger S., ed, 2013, « 2013 Monitoring Report October 2012-October 2013 RAS-Reintegration Assistance from Switzerland », IOM.

Kriaa M. & al., 2013, « Etude de l'impact de la migration sur les familles des migrants présentes au pays », IOM etc.

2013, *Principales Données Statistiques en matière de Migration*, MAS Ragab N. & al., 2013, « Diaspora Engagement in Development », GIZ.

Fakhoury T., 2012, 'Emigration from the Arab and Sub-Saharan Regions: A socio-political inquiry into push factors, policies and diasporas contributions to development', MPC research report.

IOM & LAS, 2012, 'A Study on the Dynamics of Arab Expatriate Communities: Promoting Positive Contributions to Socioeconomic Development and Political Transitions in their Homelands'

Bouchoucha I., 2011, « Quels liens les Tunisiens résidant en Europe gardent ils avec le pays d'origine », IOM. IOM, 2011, 'Assisted Voluntary Return and Reintegration Annual Report of Activities 2011'.

Boubakri H., 2011, « Migrations et développement : Réflexion et analyse à partir du cas de la Tunisie » "CARIM AS", 55, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, Institut universitaire européen.

Bourenane N. & al., 2011, « Réduire les coûts des transferts d'argent des migrants et optimiser leur impact sur le développement : Outils et produits financiers pour le Maghreb et la Zone franc », *Epargne sans frontière*.

IFAD, 2010, « Travailleurs migrants et transferts de fonds vers l'Afrique: Marchés, environnement porteur et perspectives des transferts de fonds ».

ICMPD & IOM, 2010, « MTM: A Dialogue in Action Linking Emigrant Communities for More Development Inventory of Institutional Capacities and Practices ».

Agence de Promotion de l'Industrie, n.d., « Stratégie Industrielle nationale à horizon 2016 : synthèse ».

REMERCIEMENTS

L'équipe de l'OIM tient à remercier les membres du comité scientifique:

Abdessatar Mouelhi - Directeur Général de l'Institut National de Travail et des Etudes Sociales.

Lasaad Labidi - Directeur Général de l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE)

Mohamed Kriaa – Enseignant à l'Institut Supérieur de Gestion de Tunis

Hassan Boubakri – Enseignant à l'Université de Sousse

Houda Larousi – Professeur à l'INTES

Contemporain (IRMC)

Hassan Kassar – Professeur à l'université de Tunis

Hasnia-Sonia Missaoui – Maître de conférence, Université Jean-Jaurès (UT2), en délégation CNRS à l'IRMC

Pierre-Noël Denieul, Directeur de recherche CNRS/IRD en accueil à l'IRD – Institut de Recherche pour le Développement

Lorena Lando – Chef de Mission OIM Tunisie

Sondes Khelifi – Chargée de Projet Nationale OIM Tunisie

Les intervenants dans cette première édition et leurs institutions :

